



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
 Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
 Nation Religion King
 Royaume du Cambodge
 Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
 Trial Chamber
 Chambre de première instance

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
 ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 24-Oct-2014, 08:44
 CMS/CFO:..... Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
 PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

17 octobre 2014
 Journée d'audience n° 1

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
 Claudia FENZ
 YA Sokhan
 Jean-Marc LAVERGNE
 YOU Ottara
 THOU Mony (suppléant)
 Martin KAROPKIN (suppléant)

Les accusés :

NUON Chea
 KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
 Victor KOPPE
 KONG Sam Onn
 Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy
 Roger PHILLIPS

Pour les parties civiles :

PICH Ang
 Marie GUIRAUD
 TY Srinna
 LOR Chunthy
 VEN Pov
 SIN Soworn
 Yiqiang LIU
 MOCH Sovannary
 HONG Kimsuon

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHEA Leang
 Nicholas KOUMJIAN
 William SMITH
 SENG Bunkheang
 Dale LYSAK
 Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
 Salim NAKHJAVANI
 SONG Chorvoin
 SENG Leang
 SREA Rattanak

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme CHEA LEANG	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
M. KHIEU SAMPHAN	Khmer
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. NUON CHEA	Khmer
Me PICH ANG	Khmer
Me SON ARUN	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir.

5 Aujourd'hui, la Chambre de première instance des Chambres
6 extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens établie par la
7 Loi portant création de la loi... portant création des Chambres
8 extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour les crimes
9 commis pendant la période du Kampuchéa démocratique du 17 avril
10 1975 au 6 janvier 1979 déclare les audiences au fond dans le
11 dossier 002/02 ouvertes pour les accusés suivants:

12 Nuon Chea, sexe masculin, dont le nom à la naissance est Lao Kim
13 Lorn, né le 7 juillet 1926 dans le village de Voat Kor, district
14 de Sangkae, province de Battambang.

15 L'adresse au dossier avant son arrestation était: village de Psar
16 Prum dans le khan de Pailin, ville de Pailin.

17 Il est représenté par deux avocats: Me Son Arun et Me Victor
18 Koppe.

19 [09.04.33]

20 Et Khieu Samphan, sexe masculin, né le 27 juillet 1931 dans la
21 commune de Rumchek, district de Rumduol, province de Svay Rieng.

22 L'adresse au dossier avant son arrestation était le village de
23 Kon Khtong, sangkat de Ou Tavau, khan de Pailin, ville de Pailin.

24 Il est représenté par trois avocats: Me Kong Sam Onn, Me Arthur
25 Vercken et Me Anta Guissé.

2

1 En application de l'ordonnance de clôture, on reproche aux
2 accusés les crimes suivants: génocide, crimes contre l'humanité,
3 violations graves des Conventions de Genève de 1949... commis sur
4 le territoire du Cambodge et dans des incursions au Vietnam entre
5 le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979 dans le cadre d'une
6 entreprise criminelle commune... planification, incitation et
7 complicité... et ayant donné l'ordre de ces crimes ou sur la base
8 de la responsabilité du supérieur hiérarchique.

9 Ces crimes et ces modes de responsabilité pénales sont prévus par
10 les articles 4, 5, 6, 29 nouveau et 39 nouveau de la Loi portant
11 création des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux
12 cambodgiens, ou Loi sur les CETC.

13 [09.06.18]

14 Les juges dans le dossier 002/02 sont les suivants:

15 Moi-même, Président, juge Nil Nonn; juge Jean-Marc Lavergne; juge
16 Ya Sokhan; juge Claudia Fenz; juge You Ottara; et les juges
17 suppléants Thou Mony et Martin Karopkin.

18 Un collectif composé de 3866 parties civiles est représenté par
19 l'avocat de la partie civile cambodgien principal, Me Pich Ang,
20 et l'avocate principale pour les parties civiles, Me Marie
21 Guiraud. Ce collectif participe à l'audience.

22 Deux requêtes en récusation ont été déposées devant un panel
23 particulier de la Chambre de première instance.

24 Conformément à la règle 34.5, qui permet aux juges visés par une
25 requête en récusation... peuvent continuer de siéger avant que la

3

1 question soit tranchée.

2 Et donc, afin d'avoir une procédure rapide dans le dossier
3 002/02, la Chambre de première instance a choisi de suivre le
4 calendrier proposé.

5 [09.08.13]

6 Toutefois, la Chambre de première instance a reçu hier une copie
7 de courtoisie du coprocurateur international... et de sa divulgation
8 des déclarations sur... pour un autre dossier.

9 Il semblerait donc qu'il y aurait des centaines de pages, et qui
10 portent sur certains des premiers témoins à être appelés.

11 La Chambre et les parties auront besoin de temps pour considérer
12 ces déclarations. Et donc la Chambre souhaite informer les
13 parties et le public que, pour ces motifs, elle reporte la
14 comparution du premier témoin dans le dossier 002/02 au 27
15 octobre 2014.

16 La Chambre organisera aussi une conférence de mise en état mardi
17 le 21 octobre 2014, à 9 heures du matin, en application de la
18 règle 79.7.

19 [09.09.24]

20 L'objectif d'une telle conférence sera de permettre aux parties
21 et à la Chambre de première instance de discuter à huis clos des
22 conséquences juridiques et pratiques de cette nouvelle
23 divulgation.

24 Aucun autre sujet ne sera à l'ordre du jour pour cette conférence
25 de mise en état.

4

1 Je déclare maintenant l'audience ouverte.

2 Je demande à présent au greffier de faire état de la présence des
3 parties à l'audience.

4 LE GREFFIER:

5 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Merci, Madame la greffière.

8 (Me Guissé se lève.)

9 La Chambre ne vous donne pas la parole, Maître. Nous allons
10 suivre l'ordre du jour tel que prévu. Si vous souhaitez prendre
11 la parole, veuillez attendre que la parole vous soit donnée.

12 Merci, veuillez vous rasseoir.

13 [09.11.14]

14 La Chambre souhaite informer toutes les parties et le public que
15 nous entendrons aujourd'hui une brève déclaration par les
16 coprocurateurs ainsi qu'une réponse brève des accusés ou de leurs
17 avocats, et ce, en application de la règle 89 bis 2.

18 Comme la Chambre vient de l'annoncer, l'audience au fond
19 commencera le 27 octobre 2014. Comparaitra alors le premier
20 témoin, qui déposera sur les coopératives de Tram Kak.

21 La Chambre souhaite rappeler que, le 22 septembre 2011, elle a
22 rendu une ordonnance portant disjonction des poursuites en
23 application de la règle 89 ter, qui limite donc la portée du
24 premier procès dans le dossier 002 aux accusations décrites par
25 l'ordonnance de clôture comme les mouvements de population phases

5

1 1 et 2... et crimes contre l'humanité commis dans le cadre de ces
2 mouvements.

3 La Chambre a ensuite élargi la portée du dossier 002/01 pour y
4 inclure les exécutions de responsables de l'ancienne République
5 khmère à Tuol Po Chrey.

6 [09.12.45]

7 La disjonction de ce dossier a été rendue finale le 23 juillet
8 2013.

9 Et, le 4 avril 2014, la Chambre de première instance a rendu une
10 décision où... disjonction et portée additionnelle du dossier
11 002/02, décision retenue par la Chambre de la Cour suprême le 29
12 juillet 2014.

13 Le jugement dans le dossier 002/01 a été rendu le 7 août 2014.

14 Toutes les parties, sauf les coavocats principaux pour les
15 parties civiles... les coavocats pour les parties civiles, ont
16 déposé un avis d'appel.

17 La Chambre ne lira pas une analyse factuelle de l'acte
18 d'accusation.

19 En application de la règle 89.1 bis du Règlement, je demande au
20 greffier de lire les accusations pour le dossier 002/02.

21 Maître Se Kolvuthy, vous avez la parole.

22 LE GREFFIER:

23 En application de l'ordonnance de clôture telle que modifiée par
24 la Chambre préliminaire... dans la décision de la Chambre
25 préliminaire en appel contre l'ordonnance de clôture - les

6

1 documents D427/3/15, D427/4/15 - et par la décision de la Chambre
2 de première instance sur les exceptions préliminaires de la
3 Défense portant "au" délai de prescription pour les crimes
4 relevant du Code pénal cambodgien, document E122, l'accusé Nuon
5 Chea... et Khieu Samphan, qui comparaissent devant la Chambre de
6 première instance, se voient reprocher les accusations suivantes:
7 D'avoir, "au" territoire du Cambodge, entre le 17 avril 1975 et
8 le 6 janvier 1979, par leurs agissements ou par omission... d'avoir
9 commis dans le cadre d'une entreprise criminelle commune... d'avoir
10 planifié, d'avoir incité, d'avoir ordonné, d'avoir été complices
11 de ou d'avoir été responsables de, sur la base de la
12 responsabilité du supérieur hiérarchique, des crimes suivants:
13 [09.15.19]

14 1) Crimes contre l'humanité, notamment: le meurtre;
15 l'extermination; réduction en esclavage; déportation;
16 emprisonnement; torture; viol; prise pour cible pour des motifs
17 politiques, ethniques ou religieux; et autres actes inhumains.
18 Ces crimes sont... ou relèvent des articles 5, 29 nouveau et 39
19 nouveau de la Loi sur les CETC.

20 2) Génocide pour la mort des membres des groupes suivants:
21 Vietnamiens et Cham, crimes visés par les articles 4, 29 nouveau
22 et 39 nouveau de la Loi sur les CETC.

23 3) Violations graves des Conventions de Genève du 12 août 1949,
24 notamment: homicide intentionnel; torture ou traitements
25 inhumains; avoir causé sciemment de grandes souffrances ou de

7

1 graves préjudices physiques ou à la santé; de... avoir privé
2 sciemment un prisonnier de guerre ou un civil de ses droits à un
3 procès équitable; et déportation illégale ou emprisonnement
4 illégal de civils.

5 Ces crimes sont visés par les articles 6, 29 nouveau, 39 nouveau
6 de la Loi sur les CETC.

7 En application de la deuxième décision portant disjonction dans
8 le dossier 002 en date du 26 avril 2013, E284, et de la décision
9 de la Chambre de première instance sur les disjonctions
10 additionnelles dans le dossier 002 et de la portée du dossier
11 002/02 en date du 4 avril 2014, document E301/9/1, la Chambre de
12 première instance entendra les dépositions dans le cadre d'un
13 deuxième procès du dossier 002 sur les sujets suivants, en
14 relation avec Nuon Chea et Khieu Samphan:

15 [09.17.48]

16 Contexte historique, structures administratives, structures de
17 communication et structures militaires.

18 Conflit armé.

19 Rôle des accusés et personnalité.

20 Politiques du Kampuchéa démocratique sur les questions soulevées
21 par l'acte d'accusation.

22 Allégations factuelles décrites dans l'acte d'accusation sur: les
23 déplacements de population en phase 2, limitées au traitement des
24 Cham; coopératives et sites de travail, limités aux coopératives
25 de Tram Kak... le barrage de Trapeang Thma, le barrage du

8

1 1er-Janvier et le chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang; les
2 centres de sécurité, limités à S-21, Krang Ta Chan, Au Kanseng et
3 Phnom Kraol; prise pour cible de certains groupes, y compris le
4 traitement réservé aux bouddhistes, limité aux coopératives de
5 Tram Kak, traitement réservé aux Cham, excluant le centre de
6 sécurité de Krouch Chhmar, et traitement des Vietnamiens,
7 excluant les crimes commis par l'Armée révolutionnaire du
8 Kampuchéa sur le territoire vietnamien; et la réglementation du
9 mariage sur le territoire du Cambodge.

10 Génocide. Génocide contre les Cham et contre les Vietnamiens.
11 Crimes contre l'humanité, y compris le meurtre, l'extermination,
12 la réduction en esclavage, la déportation, l'emprisonnement, la
13 torture, prise pour cible pour motifs politiques, religieux et
14 ethniques, et autres actes inhumains par le viol... attaques contre
15 la dignité humaine, les mariages forcés... transferts forcés et
16 disparitions forcées dans le cadre du déplacement de population
17 phase 2, limité au traitement réservé aux Cham; les coopératives
18 de Tram Kak; les chantiers du barrage de Trapeang Thma, du
19 barrage du 1er-Janvier et de l'aéroport de Kampong Chhnang; S-21,
20 les centres de sécurité de Krang Ta Chan, de Au Kanseng et de
21 Phnom Kraol; et le traitement réservé aux bouddhistes, le
22 traitement réservé aux Cham et aux Vietnamiens.

23 Violations graves des Conventions de Genève de 1949, y compris
24 l'homicide intentionnel, la torture, traitements inhumains,
25 souffrances intentionnelles ou graves préjudices physiques ou à

9

1 la santé, privation intentionnelle d'un prisonnier de guerre ou
2 "un" civil de ses droits à un procès équitable, déportation
3 illégale de civils et emprisonnement illégal de civils dans le
4 cadre de... des centres de sécurité de S-21 et de Au Kanseng.

5 Merci, Monsieur le Président.

6 [09.21.12]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Merci, Madame la greffière.

9 Avant d'entendre les déclarations initiales des coprocurateurs, la
10 Chambre souhaite rappeler aux accusés qu'ils ont le droit de
11 garder le silence en application de la règle 21.1.d du Règlement.
12 En application de la règle 90 du Règlement, si l'accusé choisit
13 de ne pas utiliser son droit de garder le silence, les juges, les
14 coprocurateurs et toutes les parties, ainsi que leurs avocats, ont
15 le droit de poser des questions aux accusés.

16 Le 30 septembre 2014, dans des communications électroniques avec
17 la juriste hors classe de la Chambre de première instance, Nuon
18 Chea et Khieu Samphan ont indiqué qu'ils ne répondront pas aux
19 questions posées, en application de la règle 90, après les
20 déclarations initiales.

21 [09.22.08]

22 La Chambre pose donc la question: Nuon Chea, confirmez-vous votre
23 position?

24 Monsieur Nuon Chea, nous vous posons la question suivante:
25 choisissez-vous de garder le silence?

10

1 Quant à des déclarations initiales, votre équipe de défense aura
2 la possibilité d'en faire.

3 M. NUON CHEA:

4 Je garderai le silence.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 Je pose à présent la question à Khieu Samphan: le 30 septembre
8 2014, vous avez indiqué à la juriste hors classe de la Chambre de
9 première instance par courriel que vous choisissiez de garder le
10 silence; confirmez-vous cette position?

11 [09.24.08]

12 M. KHIEU SAMPHAN:

13 J'aimerais faire une déclaration.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 La question qui vous est posée, c'est: choisissez-vous de garder
16 le silence, comme vous l'avez indiqué par courriel à la juriste
17 hors classe de la Chambre de première instance?

18 Je vous prie de me faire... veuillez répondre à la question:
19 choisissez-vous de garder le silence? Nous pourrions ainsi
20 organiser la procédure.

21 Pour ce qui est d'une déclaration, vous et vos avocats aurez la
22 possibilité de le faire bientôt.

23 M. KHIEU SAMPHAN:

24 Je vais répondre... je répondrai à votre question après avoir fait
25 ma déclaration.

11

1 [09.25.17]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 À présent, la Chambre souhaite laisser la parole aux coprocurateurs
5 pour leurs déclarations initiales.

6 [09.26.16]

7 Mme CHEA LEANG:

8 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges, bonjour.

9 Et bonjour à tous.

10 Il y a deux mois, nous nous sommes réunis dans ce tribunal pour
11 entendre le jugement historique que la Chambre a rendu dans le
12 premier procès de Nuon Chea et de Khieu Samphan.

13 Le 7 août 2014, la justice tant attendue a été rendue pour les
14 victimes des Khmers rouges, mais le travail du tribunal ne
15 s'arrête pas là.

16 Les accusés ont été reconnus coupables de crimes contre
17 l'humanité commis au début du régime, une période pendant
18 laquelle des millions de gens ont été transférés par la force des
19 villes du Cambodge vers les campagnes.

20 Mais nous n'avons pas encore traité la grande majorité des crimes
21 dont ces accusés sont responsables... et ce, commis à l'encontre
22 des victimes du Kampuchéa démocratique.

23 [09.27.44]

24 Dans le cadre de ce procès, nous étudierons ce qui est arrivé au
25 peuple du Cambodge après les transferts forcés dans les

1 coopératives, dans les sites de travail, où les gens ont été
2 réduits en esclavage et ont été assujettis à des conditions
3 inhumaines qui ont mené à la mort de tant de personnes -
4 personnes mortes d'inanité (phon.), de surmenage et de maladie.
5 Dans ce procès, les accusés seront aussi traduits en justice pour
6 le génocide et la persécution des Cham et des Vietnamiens, pour
7 la persécution des bouddhistes, et pour avoir réduit par des
8 mariages forcés au viol les femmes du Kampuchéa démocratique.
9 Les accusés sont aussi traduits en justice pour le crime le plus
10 grave qui leur est reproché: l'extermination et le meurtre de
11 dizaines de milliers de Khmers dans des centres de sécurité et de
12 rééducation.
13 Dans ces prisons, le peuple que les Khmers rouges considéraient
14 comme des ennemis "ont" été emprisonnés de façon illégale, ont
15 été interrogés de façon brutale, ont été torturés et finalement
16 ont été "jetés" froidement lorsque les interrogatoires étaient
17 terminés et qu'ils avaient donné une liste d'autres ennemis à
18 être pourchassés.
19 [09.29.28]
20 De tous les crimes commis dans le cadre du Kampuchéa
21 démocratique, le plus grave est l'effort systématique des hauts
22 dirigeants khmers rouges pour identifier et écraser tous ceux
23 "qu'ils" pensaient pourraient s'opposer à eux un jour: ceux qui
24 provenaient de familles qui n'étaient pas considérées comme
25 faisant partie de la classe paysanne ou ouvrière; ceux qui

13

1 étaient associés avec l'ancien gouvernement; ceux qui étaient
2 considérés comme suspects car ils provenaient des villes; ceux
3 qui n'ont pas obéi ou qui ont osé mettre en doute les politiques
4 du Parti communiste du Kampuchéa; et ceux qui ont essayé de
5 s'échapper.

6 Un cycle de violences interminables contre le peuple cambodgien a
7 laissé un territoire de fosses communes et d'êtres chers
8 disparus.

9 Voilà le véritable legs des dirigeants du PCK qui sont avec nous
10 aujourd'hui.

11 [09.30.47]

12 Ceux qui posent la question: "Pourquoi un autre procès alors que
13 ces accusés, des personnes âgées, ont déjà reçu une peine de
14 réclusion à perpétuité?"... la réponse est simple.

15 Nous sommes ici car les millions de Cambodgiens qui n'ont pas
16 survécu à ce régime, pour qui les trois ans, huit mois et vingt
17 jours du Kampuchéa démocratique n'ont signifié que labeur,
18 poussière, souffrance, tristesse, douleur et mort... Madame,

19 Messieurs les juges, on ne saurait fermer les portes du tribunal
20 avant que justice soit rendue pour les victimes de ces crimes.

21 Ce matin, j'aborderai les crimes commis dans le district de Tram
22 Kak et sur les chantiers et dans les centres de sécurité du
23 Kampuchéa démocratique entrant dans la portée de ce procès, ainsi
24 que les crimes de mariages forcés et de viols.

25 Le coprocurateur international prendra ensuite la parole pour

1 aborder le crime de génocide.

2 Il démontrera également que, contrairement à leur prétention de
3 n'avoir eu aucune connaissance et n'avoir joué aucun rôle dans
4 les crimes qui leur sont reprochés, Khieu Samphan et Nuon Chea
5 ont bien contribué à chacun des crimes dont la preuve sera
6 établie dans ce procès.

7 [09.32.10]

8 Les crimes du district de Tram Kak et de Krang Ta Chan.

9 La première phase de cette partie du procès concernera les crimes
10 commis dans les coopératives de Tram Kak, dans le secteur 13 de
11 la zone Sud-Ouest, et à la prison de Krang Ta Chan, le centre de
12 rééducation ou de sécurité du district.

13 Pendant la période du Kampuchéa démocratique, Tram Kak s'appelait
14 également le district 105.

15 Lors de son premier procès, en témoignant, Nuon Chea a décrit le
16 district de Tram Kak comme étant l'une des deux bases principales
17 du Parti communiste du Kampuchéa dès ses débuts.

18 Pendant le régime du Kampuchéa démocratique, Nuon Chea, Khieu
19 Samphan et les autres dirigeants du Parti se sont rendus dans ces
20 zones pour rencontrer le chef de la zone Sud-Ouest, Ta Mok, et
21 pour montrer aux personnalités qui visitaient le Cambodge la
22 coopérative modèle de la commune de Leay Bour.

23 Les dirigeants du Parti recevaient des rapports fréquents sur les
24 arrestations, sur l'élimination d'ennemis, la construction de
25 barrages et de canaux, la production de riz et les moyens de

15

1 subsistance de la population de Tram Kak et les autres districts
2 de la zone du Sud-Ouest.

3 [09.33.40]

4 Le 30 juin 1977, le Comité central du PCK a remis au district de
5 Tram Kak l'honneur du drapeau rouge honoraire pour reconnaître ce
6 district comme étant l'un des trois districts modèles du
7 Kampuchéa démocratique pour avoir... pour la défense du pays, pour
8 avoir fait la révolution socialiste et construit le socialisme,
9 rempli la mission du Parti de produire 3 tonnes de riz par
10 hectare et mené une lutte de classes approfondie et forte à
11 travers tout le district.

12 Dans ce procès, les coprocurateurs apporteront la preuve de ce qui
13 s'est produit dans le district modèle du CPK... du PCK entre avril
14 1975 et janvier 1979.

15 Parmi les témoins proposés pour ce segment du procès, il y a deux
16 anciens secrétaires du district de Tram Kak, un chef de commune,
17 des cadres ayant travaillé au bureau du district et à l'hôpital,
18 d'anciens gardes et cadres du centre de sécurité de Krang Ta
19 Chan, ainsi que des victimes ayant vécu dans ce district, membres
20 du Peuple de base, du Peuple nouveau, ainsi que des survivants...
21 des prisonniers survivants.

22 [09.35.16]

23 Les accusés sont poursuivis pour un ensemble de crimes contre
24 l'humanité concernant le district de Tram Kak et de... le centre de
25 sécurité de Krang Ta Chan: la réduction en esclavage, la

16

1 persécution religieuse des bouddhistes, la persécution raciale et
2 la déportation des Vietnamiens, la persécution politique
3 d'officiels de Lon Nol et du Peuple nouveau, le mariage forcé et
4 le viol, l'emprisonnement, la torture, le meurtre et
5 l'extermination, et l'atteinte à la dignité humaine.
6 L'examen pendant ce procès de ce site, à lui seul, nous permettra
7 d'étudier tous les aspects de la vie pendant la période du
8 Kampuchéa démocratique, de voir les crimes que le peuple
9 cambodgien a subi de façon quotidienne... tel que cette situation
10 s'est déroulée dans un district désigné par les dirigeants du PCK
11 comme étant un modèle pour tout le pays.
12 Nous apporterons la preuve que, dans ce district modèle du PCK,
13 la population n'était pas libre de choisir où elle vivait, "leur"
14 travail, ni leurs époux ou épouse. Ils étaient réduits en
15 esclavage dans des coopératives où il n'y avait pas assez à
16 manger. Et beaucoup d'entre eux sont morts de faim et de
17 malnutrition.
18 [09.36.55]
19 Ceux qui se plaignaient des conditions dans les coopératives ou
20 qui tentaient de s'enfuir étaient désignés comme des ennemis et
21 envoyés dans les centres de rééducation ou les centres de
22 sécurité.
23 Nous avons demandé la déposition du chef adjoint de l'hôpital de
24 Tram Kak, qui a décrit une réunion du comité de district où,
25 lorsqu'on lui a posé... demandé pourquoi il y avait autant de

17

1 malades à l'hôpital, lorsqu'il a répondu aux dirigeants du PCK
2 que c'était parce que la population n'avait pas assez à manger et
3 souffrait de malnutrition, on l'a accusé d'attaquer les
4 coopératives; et sa demande d'augmenter les rations alimentaires
5 a été refusée.

6 [09.37.42]

7 Les coprocurateurs apporteront la preuve que, dans ce district
8 modèle, des moines de toute la province de Takéo ont été
9 rassemblés à la pagode de Angk Roka, obligés de se défroquer et
10 de se convertir en militaires, fermiers ou ouvriers.

11 Les pagodes du district ont été fermées et la pratique du
12 bouddhisme interdite.

13 Dans ce district modèle du PCK, les évacués de Phnom Penh et
14 d'autres villes ont été rassemblés à la pagode de Wat Champa
15 Leuk.

16 [09.38.17]

17 Ceux ayant été identifiés comme des ennemis - parmi eux, les
18 officiels de haut niveau et les anciens soldats du régime de Lon
19 Nol - ont été emmenés et exécutés.

20 On verra que, dans les archives de ce district, la persécution de
21 groupes cibles tels que les soldats de Lon Nol, les Khmers Krom
22 et le Peuple nouveau s'est poursuivie pendant toute la période du
23 Kampuchéa démocratique.

24 Des listes ont été établies identifiant les familles khmères
25 krom, les anciens officiels de Lon Nol dans chaque commune.

18

1 Vous avez ici un rapport de la commune de Kus préparé en avril
2 1977 portant le titre "Liste du peuple de Kampuchéa Krom dans la
3 commune de Kus".

4 Il y a une colonne intitulée "Rang" ou "Grade", identifiant les
5 gradés du... de l'armée de Lon Nol.

6 Dans la colonne suivante, on identifiait les membres du peuple du
7 17-Avril provenant de Phnom Penh.

8 Ces groupes étaient surveillés et ciblés pour être arrêtés et
9 exécutés à la moindre erreur.

10 Comme précise l'un des témoins, il suffisait d'ouvrir la bouche
11 un tant soit peu, et on vous emmenait et on vous exécutait.

12 [09.39.54]

13 Il y a des exemples de rapports de Tram Kak sur les ennemis et
14 sur la sécurité du district concernant des personnes identifiées
15 comme étant... ayant des liens avec la République khmère.

16 En voici quelques exemples, tous datant d'avril ou de mai 1977,
17 juste deux mois avant la remise du drapeau rouge honoraire au
18 district par le Comité central du PCK.

19 Dans ce rapport envoyé au bureau du district par la commune de
20 Cheang Tong le 30 avril 1977, le chef de la commune identifie
21 deux personnes ayant des liens avec le régime de Lon Nol: l'un,
22 un sous-lieutenant; et l'autre, un fonctionnaire ayant travaillé
23 au ministère du Développement social. Voici ce qu'il écrit - je
24 cite:

25 "Après avoir reçu des instructions successives d'Angkar sur la

1 vigilance par rapport à l'ennemi et sur le fait de purger les
2 officiers de l'ennemi, nous avons poursuivi, examiné et retrouvé
3 les personnes suivantes."

4 Fin de citation.

5 Un document de la coopérative du sous-district de Ta Phem envoyé
6 fin avril 1977 fait référence à ces mêmes instructions. Il
7 indique que:

8 "La commune de Ta Phem a examiné et purgé les ennemis gradés
9 après avoir reçu les instructions du Parti..." Fin de citation... "Et
10 a retrouvé", je cite, "encore six personnes, gradés ou
11 officiers."

12 Fin de citation.

13 [09.41.43]

14 Le 11 avril 1977, la commune de Popel a envoyé une demande de
15 conseil au district précisant - je cite:

16 "Pour les personnes ayant occupé des postes gradés de l'ancien
17 régime, nous vous les enverrons les uns après les autres.

18 Pour les soldats et les quelques enseignants qui tentent de
19 détruire notre révolution, merci de nous conseiller et de nous
20 dire ce qu'il faut faire.

21 Nous sommes engagés à écraser les espions de l'ennemi jusqu'à
22 leur extinction afin de servir la révolution socialiste et
23 construire le socialisme pour notre Parti."

24 Les résultats des conseils envoyés à la commune de Popel
25 apparaissent dans un rapport ultérieur du district... envoyé au

20

1 district par la commune quatre semaines plus tard, le 8 mai 1977.

2 Dans ce document, la commune de Popel signale que 106 familles
3 militaires - 393 personnes - ont déjà été écrasées par Angkar ou
4 sont morts, et que la commune était en train de filtrer toutes
5 les familles pour voir s'ils avaient des liens ou s'ils étaient
6 du... membres du personnel militaire.

7 [09.43.12]

8 Dans les archives de Tram Kak, on retrouve des notes du
9 secrétaire du district ordonnant l'arrestation de personnes dans
10 les communes. On a également des notes ordonnant l'exécution de
11 prisonniers suite à leurs "interrogations".

12 Voici ici un rapport de Krang Ta Chan sur l'interrogation de Ung
13 Ly, un fonctionnaire de Lon Nol, un enseignant qui avait été
14 formé à réparer les climatiseurs aux États-Unis. Dans cette
15 annotation manuscrite, en haut à gauche, le secrétaire du secteur
16 13 approuve son exécution.

17 Qu'a-t-il fait pour mériter cette exécution? Il rêvait simplement
18 des bons moments et des bons repas connus en Amérique et
19 (inaudible)... il a été gradé, il était "majeur" du gouvernement de
20 Lon Nol.

21 Madame et Messieurs les juges, l'existence et la mise en
22 application d'une politique du PCK destinée à éliminer les
23 fonctionnaires et soldats de l'ancien régime ne "fait" aucun
24 doute. Et nous apporterons les preuves en ce qui concerne le
25 district de Tram Kak.

1 Et, par ailleurs, nous prouverons également que, dans ce district
2 modèle, des Vietnamiens ont été déportés et échangés pour des
3 Khmers Krom vivant au Vietnam.

4 [09.44.29]

5 Les Khmers Krom envoyés à Tram Kak ont été réduits en esclavage
6 et forcés à travailler dans les coopératives et chantiers du
7 district.

8 Par la suite, les Vietnamiens qui sont restés au Cambodge ont été
9 arrêtés et tués jusqu'à l'élimination de tous les Vietnamiens du
10 district de Tram Kak.

11 De même, les Khmers Krom ont été ciblés et accusés d'avoir, je
12 cite, des "corps khmers avec des têtes de 'Yuon'".

13 Un ancien cadre qui travaillait au bureau du district de Tram Kak
14 de 1976 à 1978, le témoin proposé 2-TCW-822, a décrit dans le
15 détail la manière dont, je cite, "chaque ressortissant vietnamien
16 vivant dans le district a été balayé" - fin de citation -, en
17 application d'un plan de l'échelon supérieur.

18 [09.45.46]

19 Un cadre qui avait pour mission l'arrestation des Vietnamiens et
20 qui était un parent de Ta Mok lui a dit que des milliers de
21 familles ont été emmenées et tuées.

22 Dans le district modèle du PCK, des rapports mensuels étaient
23 préparés et envoyés aux dirigeants du Parti avec les chiffres sur
24 le nombre d'arrestations et le nombre d'écrasements par mois.

25 Voici un rapport du mois de novembre 1977 signalant l'arrivée de

1 75 nouveaux prisonniers ce mois-ci; 92 prisonniers ont été
2 purgés; 6 sont morts de maladie; et il restait un total de 85
3 prisonniers à la fin du mois.

4 [09.46.29]

5 Dans ce district modèle du PCK, de jeunes enfants ont été arrêtés
6 et tués ainsi que leurs parents.

7 Voici un document rédigé par le secrétaire du district de Tram
8 Kak en août 1978 expliquant ce qu'il convenait de faire avec les
9 enfants de prisonniers féminins qui étaient trop jeunes pour
10 aller travailler. Et je cite le secrétaire du district - je cite:
11 "Pour ce qui est des plus grands enfants, qui sont déjà allés
12 dans les unités mobiles ou les unités d'enfants, qu'ils y restent
13 et ne prenez que les mères. Mais si les enfants ne peuvent être
14 séparés de leur mère, faites-les venir pour l'interrogation et, à
15 la fin, balayez tout le monde."

16 [09.47.24]

17 Mesdames et Messieurs, que l'on soit bien clair sur le sens de ce
18 document. Lorsque les Khmers rouges disent: "Balayez-les tous",
19 ils signifient "tuez", et, en l'occurrence, tuer les tout petits
20 enfants et les nourrissons. C'était ça, la vie dans ce district
21 modèle du PCK.

22 Les crimes commis à Krang Ta Chan seront prouvés non seulement
23 par les centaines de documents ayant survécu de Tram Kak, mais
24 également par les témoignages de prisonniers survivants et de
25 cadres du PCK y ayant travaillé et ayant reconnu que les

1 prisonniers étaient enchaînés dans des conditions inhumaines.

2 [09.48.17]

3 L'emploi de la torture lors des interrogations et les exécutions
4 de prisonniers, enterrés ensuite dans des charniers autour de la
5 prison.

6 Un document rédigé par le directeur de la prison de Krang Ta
7 Chan, un certain An, authentifié par l'ancien secrétaire du
8 district, signale au Parti avoir, je cite, "jusqu'à présent
9 écrasé 15000 ennemis".

10 Fin de citation.

11 Voici les ossements humains découverts dans les charniers autour
12 de la prison de Krang Ta Chan.

13 Madame et Messieurs les juges, vous allez déterminer les
14 responsables de ces crimes dans le cadre de ce procès.

15 Et je voudrais revenir à des éléments de preuve importants que
16 nous avons déjà entendus ici à ce sujet.

17 Dans le premier procès, l'ancien secrétaire du district de Tram
18 Kak, Pech Chim, a décrit des sessions d'éducation politique
19 organisées chaque année à Phnom Penh pendant un mois pour les
20 secrétaires de district et de secteur.

21 Lors des réunions auxquelles il était présent, le seul
22 instructeur était l'accusé Nuon Chea.

23 Lorsque l'ancien secrétaire du district modèle du PCK a été
24 interrogé pour savoir si Nuon Chea a parlé des ennemis internes
25 et externes, voici sa réponse - je cite:

24

1 "Oui, il l'a fait. Il a couvert tous les aspects. Sans avoir
2 couvert ce sujet, le sujet des ennemis, les gens n'auraient
3 jamais su comment identifier les ennemis par rapport aux amis."
4 Fin de citation.

5 [09.50.14]

6 Madame et Messieurs les juges, les crimes commis dans le district
7 de Tram Kak n'étaient pas des actes de cadres isolés. Ils étaient
8 les agissements de membres du Parti "loyals" et entraînés,
9 exécutant les politiques, les instructions et les vœux de Nuon
10 Chea, de Khieu Samphan et des autres dirigeants du PCK.

11 Dans cette deuxième partie du procès, après Tram Kak, nous allons
12 examiner trois des chantiers tristement célèbres du Kampuchéa
13 démocratique: le barrage du 1er-Janvier, construit sur le fleuve
14 Chinit dans la province de Kampong Thom; le barrage de Trapeang
15 Thma, dans la province de Banteay Meanchey, construit par le
16 secteur 5 de la zone Nord-Ouest; et l'aéroport de Kampong
17 Chhnang, un site géré par la division 502 de l'ARK.

18 En application du plan économique des accusés et des autres
19 dirigeants du PCK, de grands projets d'irrigation ont été lancés
20 en 1976.

21 Dans le cadre du grand bond en avant du Parti, les dirigeants du
22 PCK ont appelé à la construction rapide de ces énormes barrages,
23 malgré le fait qu'ils devaient être construits essentiellement à
24 la main.

25 [09.51.47]

1 Le plan du Centre du Parti pour la construction du barrage du
2 1er-Janvier appelait à la construction d'un barrage de 60
3 kilomètres de long en l'espace d'une année.
4 Le réservoir du barrage de Trapeang Thma était un grand lac avec
5 une digue de 13 kilomètres de long du côté est du réservoir, une
6 digue de 9 kilomètres de long du côté sud, trois ponts et trois
7 longs canaux, dont un qui faisait 50 kilomètres de long.
8 Malgré l'ampleur massive de ce projet, le plan du Parti précisait
9 qu'il devait être terminé en seulement trois mois. Ceci vous sera
10 confirmé par l'ancien chef économique du secteur 5.
11 Suite aux instructions du Parti, des milliers d'ouvriers ont été
12 envoyés sur ces chantiers. Ils se sont vu confier un travail et
13 des responsabilités irréalistes et pénibles, et ont été forcés à
14 travailler du matin au soir sans avoir assez à manger ni avoir
15 des soins médicaux.
16 Plus de 20000 ouvriers ont été affectés à la construction du
17 barrage du 1er-Janvier et plus de 30000 ouvriers au barrage de
18 Trapeang Thma.
19 [09.53.33]
20 Dans ce film de propagande du PCK - en tout cas, on peut penser
21 qu'il s'agit du chantier du 1er-Janvier -, vous voyez l'énormité
22 de ce projet et des tâches effectuées par les ouvriers qui
23 devaient construire les barrages et creuser les canaux.
24 Sur ces chantiers, les ouvriers avaient des quotas journaliers et
25 devaient creuser et transporter entre 1 et 3 mètres cubes de

1 terre par jour.
2 Et vous voyez dans ce film que beaucoup d'entre eux travaillent
3 pieds nus.
4 [09.54.25]
5 Les accusés connaissaient bien les chantiers des barrages du
6 1er-Janvier et de Trapeang Thma. La construction de barrages et
7 de canaux était régulièrement abordée dans les rapports et les
8 télégrammes envoyés au Centre du Parti.
9 Khieu Samphan a visité les deux chantiers et a... et s'est félicité
10 de la construction du réservoir de Trapeang Thma.
11 Nuon Chea allait régulièrement dans les provinces et a vu les
12 conditions au barrage... au chantier du barrage du 1er-Janvier et
13 aux autres chantiers. Et vous en avez entendu parler dans les
14 témoignages de son garde du corps lors du premier procès.
15 La construction de ces barrages est par ailleurs décrite dans les
16 publications du Centre du Parti.
17 Voici un exemplaire du mois de juillet-août 1977 de "La Jeunesse
18 révolutionnaire" comportant une description détaillée des
19 paramètres du barrage de Trapeang Thma.
20 [09.55.34]
21 Cette publication note que la construction du réservoir a démarré
22 le 16 février 1977 et s'est terminée mi-mai... suivi d'un récit de
23 l'expérience des dizaines de milliers d'ouvriers sur ce chantier.
24 Les dirigeants du PCK visitaient ces chantiers pour montrer aux
25 délégations étrangères les résultats de leur régime.

1 Dans cette photo, vous voyez Ieng Thirith accompagnant une
2 délégation de femmes du Laos sur le barrage du 1er-Janvier.
3 En décembre 1977, le vice-Premier ministre de Chine a visité les
4 deux barrages en compagnie des dirigeants du PCK.
5 Au barrage de Trapeang Thma, le secrétaire de la zone Nord-Ouest,
6 Ros Nhim, a annoncé que le barrage a été construit en moins de
7 deux mois suite à l'appel du Comité central du Parti de
8 construire de grands projets de rétention d'eau.
9 [09.57.00]

10 Au barrage du 1er-Janvier, le secrétaire de la Zone centrale, Ke
11 Pauk, a noté que, je cite, les "moines bouddhistes disaient que
12 seul Dieu ne... pouvait retenir les eaux du fleuve Chinit". Et, en
13 réponse, Pol Pot a déclaré que désormais le peuple était devenu
14 des dieux.
15 Mais, en réalité, les ouvriers de ces chantiers n'étaient pas
16 traités comme des dieux par le PCK. C'était des esclaves, qui
17 avaient des rations alimentaires maigres, travaillaient du matin
18 au soir, dormaient par terre, surveillés et gardés par les
19 milices du PCK.
20 [09.57.44]

21 Ils étaient maigres, mal nourris, avec des jambes enflées.
22 Ceux qui étaient malades et ne pouvaient travailler étaient
23 accusés d'être des ennemis et étaient punis.
24 Ceux qui se plaignaient des conditions de travail ou du manque de
25 nourriture ou qui tentaient de s'enfuir étaient arrêtés et

1 emmenés.

2 C'était ça, la réalité de ces chantiers, comme vous le diront les
3 parties civiles et les témoins y ayant travaillé.

4 [09.58.19]

5 Du haut du barrage du 1er-Janvier, on voit le Wat Baray Choan
6 Dek. Comme beaucoup d'autres temples bouddhistes au Cambodge, il
7 a servi de centre de sécurité pour les Khmers rouges. De nombreux
8 ouvriers du barrage du 1er-Janvier arrêtés sur le chantier ont
9 été amenés au temple et tués.

10 Comme vous le voyez sur cette photo datant de 1997 des ossements
11 découverts à Wat Baray Choan Dek, des milliers de personnes sont
12 mortes sur ce site.

13 Vous entendrez d'autres témoignages similaires sur les
14 arrestations et les disparitions d'ouvriers sur le barrage de
15 Trapeang Thma.

16 Le chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang était géré par la
17 division 502 de l'ARK.

18 C'était un site de rééducation qui servait à rééduquer les
19 soldats purgés dans les divisions ou soupçonnés en raison de leur
20 historique personnel ou de leurs fréquentations.

21 [09.59.36]

22 C'était un projet de travail lancé et surveillé par le Comité
23 permanent du PCK et dont on discutait régulièrement lors des
24 réunions du Comité permanent où Nuon Chea et Khieu Samphan
25 étaient présents. Ceci est reflété dans les comptes rendus de ces

1 réunions.

2 Les dirigeants du PCK visitaient fréquemment ces sites. Les deux
3 accusés en ont fait partie.

4 Un responsable du chantier travaillant... ayant travaillé pour le
5 chef adjoint de la division 502 a indiqué que Khieu Samphan s'est
6 rendu sur ce chantier et a rencontré le chef de la division 502
7 et les autres chefs de chantier.

8 Le chantier de Kampong Chhnang, de l'aéroport de Kampong Chhnang,
9 faisait 300 hectares et était l'un des plus grands chantiers du
10 Kampuchéa démocratique.

11 La piste d'atterrissage elle-même, que vous voyez sur cette
12 photo, faisait 2,4 kilomètres de long.

13 Entre 20000 et 35000 personnes ont été envoyées à ce site de
14 rééducation. Leurs journées étaient longues - leurs journées de
15 travail. Ils avaient des rations maigres et travaillaient sous la
16 menace d'être tués ou renvoyés dans un centre de sécurité.

17 [10.01.24]

18 Certains ont été envoyés à S-21. De grands groupes de soldats
19 purgés de la zone Est ont tout simplement été emmenés du chantier
20 et tués en masse. De nombreux cadres féminins se sont suicidés à
21 ce site.

22 Les plans des dirigeants du PCK pour le site de l'aéroport
23 comprenaient un centre de commandement souterrain énorme qui
24 devait être construit dans la colline de Ta Reach.

25 Les travailleurs au site ont utilisé de la dynamite pour creuser

30

1 un tunnel de 6 mètres de profondeur (phon.) qui mesurait 400
2 mètres dans la montagne. Tout le long du tunnel, des chambres ont
3 été creusées.

4 Je cite: "Il est difficile de croire que quelqu'un aurait pu
5 faire une tel travail dans un tel environnement."

6 Des témoins ont déposé que des gens sont... que, tous les jours,
7 des gens mouraient ou étaient blessés dans la tentative de
8 construire ce projet dangereux et irréaliste du Comité permanent
9 du PCK.

10 Il sera aussi prouvé que la réduction en esclavage de Cambodgiens
11 dans les chantiers du Kampuchéa démocratique et les coopératives...
12 par la présentation de nombreux télégrammes et de rapports qui
13 ont été envoyés au Centre... aux dirigeants du Centre du Parti,
14 télégrammes dans lesquels on décrivait la façon dont les gens
15 cherchaient à s'échapper de tels sites et la façon dont ils
16 étaient pourchassés, arrêtés et soit renvoyés au site de travail
17 ou éliminés.

18 [10.03.41]

19 Voici un exemple dans le rapport mensuel de la zone Ouest de
20 juillet 1978.

21 On y décrit comment des soldats du secteur ont trouvé trois
22 ennemis qui essayaient de s'échapper de l'aéroport de Kampong
23 Chhnang et ont tiré sur eux. Et on y rapporte que l'un des
24 travailleurs arrêtés avait été envoyé à un centre de rééducation
25 pour un interrogatoire.

1 Dans le même rapport, on y décrit aussi l'arrestation d'une
2 personne qui s'était échappée d'une coopérative.
3 Un rapport de la zone Ouest du mois précédent renferme une partie
4 entière dont le titre est "S'échapper des coopératives".
5 Nous avons identifié comment les dirigeants du Centre du Parti à
6 Phnom Penh avaient reçu des rapports sur l'arrestation de
7 personnes dont le seul crime avait été d'essayer de s'en aller.
8 Ils essayaient de s'échapper d'une coopérative ou d'un chantier
9 où ils étaient réduits en esclavage pour tenter d'atteindre la
10 frontière la plus proche et de gagner soit la Thaïlande ou le
11 Vietnam.
12 Et nous avons entendu de la part des rescapés du régime comment
13 le Kampuchéa démocratique était une prison sans murs.
14 [10.05.11]
15 Centres de sécurité.
16 Je vais maintenant parler des centres de sécurité du Kampuchéa
17 démocratique, qui sera la quatrième partie de ce procès.
18 J'ai parlé plus tôt de la prison de Krang Ta Chan, du centre de
19 rééducation du district de Tram Kak.
20 Dans ce procès, on reproche aux accusés des crimes commis dans la
21 prison d'Au Kanseng, dans la province de Ratanakiri, au centre de
22 sécurité de Phnom Kraol, au Mondolkiri, et à S-21.
23 Bien qu'ils soient à plus petite échelle que S-21 ou Krang Ta
24 Chan, Au Kanseng et Phnom Kraol sont importants en raison des
25 preuves qui établissent le lien entre les crimes commis dans ces

32

1 prisons et les dirigeants à Phnom Penh du PCK.

2 Au Kanseng était une prison militaire, un centre de rééducation

3 de la division 801 de l'ARK. Elle était basée au Ratanakiri.

4 Les preuves qui seront présentées au sujet de ce centre de

5 sécurité porteront sur l'exécution en masse de 200 hommes, femmes

6 et enfants jarai du Vietnam qui avaient été faits prisonniers par

7 la division 801.

8 [10.06.39]

9 Le chef de la prison d'au Kanseng, le chef adjoint et des

10 rescapés... des détenus rescapés ont décrit cette exécution.

11 Il existe un lien direct avec les dirigeants du PCK à Phnom Penh,

12 qui avaient reçu un télégramme du secrétaire de la zone Nord-Est

13 faisant état de la capture de ces prisonniers jarai, qui avaient

14 été identifiés comme des soldats vietnamiens, et dans lequel on

15 demandait des conseils sur la marche à suivre.

16 La liste des destinataires de ce télégramme comprend Nuon Chea et

17 le bureau où Khieu Samphan était basé.

18 Le chef de la prison d'au Kanseng a déposé que l'ordre d'exécuter

19 les prisonniers jarai avait été donné à la division 801 par le

20 bureau de la zone Nord-Est.

21 J'aimerais exprimer clairement pourquoi ceci est important.

22 En règle générale, les ordres d'exécuter pour Au Kanseng ne

23 provenaient pas du bureau de zone.

24 Mais, dans ce cas, si. Le secrétaire de zone a obtenu des

25 instructions... a cherché à obtenir des instructions des dirigeants

33

1 du PCK à Phnom Penh sur comment... sur quoi faire avec ces 200
2 prisonniers jarai qui avaient été capturés par la division 801.
3 [10.08.14]
4 L'instruction qu'il a reçue était de les tuer.
5 Comme il s'agissait de l'exécution de ressortissants vietnamiens
6 faits prisonniers par l'ARK dans le cadre d'un conflit armé, les
7 accusations qui portent contre les accusés à Au Kanseng
8 comprennent les violations graves des Conventions de Genève.
9 Le chef et le chef adjoint de la prison d'Au Kanseng ont reconnu
10 le recours à la torture, y compris des sévices à l'aide de bâtons
11 ou de fouets, et l'électrocution.
12 Ils ont décrit comment l'exécution de ces prisonniers "ont" eu
13 lieu dans des cratères à proximité qui avaient été laissés par
14 les bombardements des B-52.
15 Ils ont aussi décrit comment des soldats de la division ont été
16 arrêtés et ont été faits prisonniers à Au Kanseng sur la base
17 d'aveux obtenus à S-21 envoyés par Phnom Penh qui mettaient en
18 cause ces cadres comme faisant partie de réseaux ennemis.
19 Voici un des aveux obtenus à S-21 qui avait été envoyé à la
20 division 801, au secrétaire de cette division, Roeun.
21 La note sur la page principale rédigée par Son Sen, alias Khieu,
22 président de l'ARK, demande à Roeun de lire les aveux et de
23 relever les noms pertinents dans l'unité 801.
24 [10.09.49]
25 Les preuves portant sur ce centre de sécurité comprennent aussi

1 des rapports ou des télégrammes envoyés à Son Sen par le
2 secrétaire de la division 801, dans lesquels il exprime son
3 engagement envers la politique du PCK d'arrêter toute personne
4 soupçonnée d'être un ennemi et ceux qui étaient contre la ligne
5 du Parti.

6 Les coprocurateurs apporteront les preuves que l'emprisonnement,
7 l'homicide et les autres crimes commis au centre de sécurité d'Au
8 Kanseng ont été faits en pleine connaissance des dirigeants du
9 PCK à Phnom Penh et en application de leur politique et de leurs
10 directives.

11 Cela vaut aussi pour Phnom Kraol. Il s'agissait du centre de
12 sécurité du secteur 105, le secteur autonome au Mondolkiri, qui
13 faisait rapport direct au Comité permanent du PCK.

14 Nous avons déjà entendu la déposition de deux anciens cadres de
15 ce secteur.

16 Sao Sarun, l'ancien secrétaire du secteur 105, a décrit comment
17 il voyageait régulièrement à Phnom Penh pour faire rapport aux
18 dirigeants du Centre du Parti, y compris Pol Pot, Nuon Chea et
19 Khieu Samphan.

20 Il a déposé qu'il s'agissait... que c'était les dirigeants du PCK à
21 Phnom Penh qui avaient pris les décisions portant sur les ennemis
22 politiques arrêtés dans ce secteur.

23 Par exemple, les personnes accusées d'avoir trahi le Parti ou
24 d'avoir collaboré avec les "Yuon".

25 [10.11.27]

35

1 Nous avons aussi entendu la déposition de Kham Phan dans le cadre
2 du premier procès, un cadre qui travaillait au bureau du
3 télégramme du secteur 105 et qui était le fils du secrétaire du
4 secteur qui avait précédé Sarun.

5 Il a décrit la façon dont les télégrammes qui portaient sur des
6 questions de sécurité étaient envoyés à Nuon Chea et comment des
7 télégrammes avaient été envoyés par Nuon Chea appelant des cadres
8 à se rendre à Phnom Penh.

9 La déposition de ces témoins sur l'autorité des dirigeants du
10 Centre du Parti pour le Mondolkiri, à savoir le secteur 105, est
11 corroborée par la décision du Comité central du 30 mars 1976
12 quant au droit d'éliminer à l'intérieur et à l'extérieur des
13 rangs.

14 On y explique que, pour les secteurs indépendants comme le
15 secteur 105, la décision d'exécuter devait être prise par le
16 Comité permanent.

17 [10.12.34]

18 Madame, Messieurs les juges, les coprocurateurs apporteront les
19 preuves que c'était le Comité permanent du PCK qui avait la
20 responsabilité directe pour les exécutions au centre de sécurité
21 de Phnom Kraol.

22 On peut voir cette responsabilité dans les télégrammes du secteur
23 du Mondolkiri.

24 Ce télégramme datant du mois d'août 1977, envoyé au Bureau 870
25 par le secteur 105 et... par son secrétaire Laing, le père du

36

1 témoin Kham Phan, faisait rapport de la détention de trois
2 personnes qui s'étaient échappées de Stung Treng, qui étaient
3 considérées comme des ennemis car elles avaient sur "eux" des
4 photos du roi père Sihanouk.

5 Dans ce télégramme, on demande qu'une décision soit prise par le
6 Centre du Parti à savoir s'il fallait les purger ou les envoyer à
7 la zone Nord-Est.

8 Ce télégramme du secrétaire du secteur Sarun fait un rapport sur
9 l'arrestation d'un homme et d'une femme pour des actes immoraux.

10 On y déclare:

11 "Ce camarade avait déjà été mis en cause dans les aveux du
12 traître 'A' Chuon. Le secteur avait surveillé ses activités.
13 Maintenant qu'il a été arrêté pour ces actes immoraux, il a été...
14 maintenant qu'il a participé à ces actes immoraux, il a été
15 arrêté et emprisonné."

16 On y demande un avis sur quoi faire avec ces prisonniers.

17 Il est envoyé à Oncle... Oncle Nuon, Oncle Van, Oncle Vorn, Bureau
18 et Documents.

19 [10.14.22]

20 Dans ce procès, nous entendrons aussi des preuves... des
21 témoignages à propos des crimes commis au secteur 105 et son
22 centre de sécurité résultant des politiques et des instructions
23 des dirigeants du PCK.

24 Vous entendrez la déposition de prisonniers qui ont survécu et
25 qui faisaient partie d'un large groupe de 80 personnes qui

1 avaient été arrêtées et emprisonnées au centre de sécurité du
2 secteur à la fin de l'année 1977 car leurs parents... parce qu'ils
3 étaient des parents ou parce qu'ils avaient travaillé au même
4 bureau que des cadres qui avaient été accusés d'être des
5 traîtres, y compris le méprisable traître auquel il a été fait
6 référence dans le télégramme que nous vous avons montré. Ils vous
7 expliqueront comment ces détenus ont été emmenés et ont disparu.
8 [10.15.23]

9 Bien entendu, la phase de ce procès portant sur les centres de
10 sécurité comprendra aussi S-21, la prison de plus haut niveau du
11 Kampuchéa démocratique.

12 Il s'agissait d'un centre de sécurité à Phnom Penh qui faisait
13 rapport aux dirigeants du Parti... du Centre du Parti. Il
14 s'agissait d'un centre de sécurité dont Nuon Chea avait la
15 supervision directe dans la dernière année du régime du Kampuchéa
16 démocratique, un centre de sécurité où plus de 12000 personnes
17 ont été tuées en trois ans.

18 Les crimes commis à S-21 ont fait l'objet d'une documentation
19 méticuleuse par les cadres du PCK qui y travaillaient.

20 Ces crimes sont irréfutables. Les preuves de ces crimes sont les
21 biographies des prisonniers, les photographies, les listes qui
22 ont été préparées à l'arrivée des prisonniers à S-21... par les
23 registres d'interrogatoire, par les rapports préparés par le
24 personnel de S-21, où l'on y décrit le recours à la torture et
25 les aveux volumineux, qui étaient le résultat de semaines ou de

1 mois de torture.

2 [10.16.47]

3 On retrouve sur ces aveux des annotations qui montrent qu'ils ont
4 été envoyés à Son Sen, à Nuon Chea et à d'autres dirigeants du
5 PCK.

6 Les preuves des crimes commis à S-21 comprenaient aussi des
7 listes où l'on identifie les prisonniers qui devaient être
8 exécutés. Sur cette liste, on retrouve l'exécution de 173
9 prisonniers en juillet 1977.

10 Les dépositions détaillées de détenus rescapés, de gardes et
11 d'interrogateurs qui ont travaillé à S-21 prouvent aussi ces
12 crimes, notamment aussi la déposition du chef de la prison, Kaing
13 Guek Eav, alias Duch.

14 Les preuves comprennent aussi les restes humains que l'on a
15 retrouvés dans la fosse commune de Choeung Ek, qui porte encore
16 ces cicatrices.

17 Un document en particulier montre dans des détails horribles ce
18 qu'ont vécu les victimes qui étaient emprisonnées et interrogées
19 au centre de sécurité du Centre du Parti.

20 Voici un rapport rédigé par un cadre de S-21 où l'on décrit
21 l'interrogatoire du secrétaire du secteur du PCK Ke Kim Huot
22 pendant trois jours.

23 [10.18.40]

24 Le rapport y décrit que, le premier jour, on a utilisé une
25 torture forte et que l'on a réussi à briser l'esprit du

1 prisonnier.

2 Deux jours plus tard, on l'a tapé à nouveau et sa santé s'est
3 dégradée, mais que... il a continué de dire qu'il n'était pas un
4 traître.

5 L'après-midi suivant, on a battu le prisonnier à nouveau. On l'a
6 électrocuté et on lui a donné deux ou trois cuillerées de merde.
7 Ke Kim Huot a dit aux cadres de S-21: "Allez-y, battez-moi à
8 mort." Cette nuit-là, il a reçu une électrocution à nouveau, une
9 électrocution sérieuse. Le prisonnier a comme été pris de délires
10 et a avoué un peu.

11 Malgré cette horrible torture, Ke Kim Huot a gardé sa dignité et
12 a maintenu son innocence et a dit aux interrogateurs qu'il était
13 loyal envers le Parti et qu'il allait simplement fermer les yeux
14 et attendre la mort.

15 L'interrogateur de S-21, dans son... a indiqué dans son rapport que
16 la directive est de poursuivre avec la torture avec adresse car
17 l'ennemi se détériore au point de vue affectif et se retrouve
18 dans un cul-de-sac... et demande à l'Angkar d'offrir son opinion et
19 ses conseils sur l'application de la tâche.

20 [10.20.25]

21 Cela... ce document nous montre en détails l'horreur de S-21 et
22 montre comment le PCK traitait les siens, un dirigeant qui avait
23 rejoint la révolution.

24 Des rapports comme celui-ci, résumant l'interrogatoire et les
25 tortures de prisonniers à S-21, faisaient partie des documents

40

1 envoyés par Duch aux dirigeants du PCK.

2 Il n'est donc pas surprenant de voir que Nuon Chea a reconnu "à"
3 Thet Sambath qu'il était au courant du fait que les prisonniers
4 détenus à S-21 étaient, de manière générale, torturés. Et il a
5 dit, je cite:

6 "En général, ils avouaient quand ils étaient battus et torturés
7 sérieusement."

8 Fin de citation.

9 Plus tard dans la matinée, le coprocurateur international donnera
10 plus de détails sur la responsabilité des accusés pour ces
11 crimes.

12 [10.21.31]

13 Réglementation du mariage.

14 Le dernier sujet que je souhaite aborder aujourd'hui est le crime
15 de mariage forcé.

16 Tant les hommes que les femmes ont été victimes du mariage forcé.
17 Toutefois, ce sont les femmes qui ont subi les conséquences les
18 plus horribles de cela.

19 Ceux qui ont eu la chance d'avoir été mariés à quelqu'un de bon,
20 qui respectait leurs souhaits...

21 Le mariage forcé n'a peut-être pas été le pire crime du Kampuchéa
22 démocratique, mais il s'agissait d'une violation fondamentale du
23 droit à la liberté.

24 Pour certains, vous entendrez dans le cadre de ce procès que le
25 mariage forcé a été une forme de torture quotidienne, une

41

1 réduction à l'esclavage que d'être avec quelqu'un que l'on ne
2 connaissait pas et que l'on n'aimait pas, et de subir les mauvais
3 traitements et le viol.

4 Le mariage forcé est un autre exemple du fait que le régime khmer
5 rouge utilisait son pouvoir contre des êtres humains et traitait
6 le peuple cambodgien comme la propriété... comme du bétail qui
7 devait se reproduire avec des partenaires dont eux seuls avaient
8 le choix.

9 [10.23.34]

10 Le plan du PCK de détruire les vieilles structures familiales et
11 de subjuguier les individus à la volonté du Parti, même dans des
12 questions aussi personnelles que le mariage, se retrouve dans une
13 circulaire du Parti datant de 1975 dont le titre est "Vues
14 révolutionnaire et non-révolutionnaire sur la question de la
15 construction de la famille".

16 On y retrouve des instructions précises sur le choix des époux.

17 Il est écrit:

18 "Dans ce problème de fondation... peu importe le résultat de
19 l'évaluation et des décisions de l'Organisation et du collectif,
20 il faut absolument respecter...

21 N'ayez aucun ressentiment, ne soyez pas déçus. C'est parce que
22 seules l'Organisation et la collectivité peuvent faire une bonne
23 évaluation de tous les aspects."

24 Les coprocurateurs prouveront donc dans ce procès que le mariage
25 forcé a été fait dans toutes les régions et dans toutes les

1 organisations du Kampuchéa démocratique, y compris au sein des
2 ministères du Gouvernement à Phnom Penh sous la supervision des
3 accusés.

4 [10.24.50]

5 Les coprocurateurs ont proposé des témoins... comme témoins, plutôt,
6 un ancien cadre du ministère du Commerce qui était sous la
7 supervision de Khieu Samphan et d'un ancien cadre du ministère
8 des Affaires sociales pour lequel Nuon Chea avait la
9 responsabilité.

10 Ces deux personnes ont subi des mariages forcés dans leur
11 ministère respectif et peuvent décrire comment les hauts
12 dirigeants du PCK avaient pleine connaissance et avaient
13 participé à ces crimes.

14 Vous entendrez aussi de la part de parties civiles... des témoins
15 qui vivaient dans différentes régions du pays et qui pourtant
16 décrivent une expérience commune qui ne pouvait être que le
17 résultat d'un programme organisé par le Centre.

18 Les mariages forcés qui ont été arrangés et menés par... ou plutôt,
19 les mariages forcés étaient arrangés et organisés par des
20 responsables du PCK au niveau local. Des cérémonies de mariage en
21 masse pouvaient comprendre jusqu'à 100 couples qui se mariaient
22 au même moment.

23 Non seulement les hommes et les femmes ont été victimes de ces
24 mariages forcés, mais ils étaient aussi surveillés par les
25 milices du PCK et devaient consommer le mariage, ce qui était

43

1 "forcé" par les autorités, à savoir d'avoir des relations
2 sexuelles contre leur gré.

3 [10.26.20]

4 Vous entendrez dans ce procès comment les femmes du Kampuchéa
5 démocratique ont été violées en résultat de cette politique du
6 mariage forcé du PCK, des femmes courageuses qui ont décidé de
7 dire au tribunal l'expérience horrible qui les a marquées à vie.
8 Comme l'objectif de la politique de mariage forcé du PCK était
9 non seulement d'avoir un contrôle complet sur les individus, mais
10 aussi d'augmenter la population du Kampuchéa démocratique, les
11 accusés ont la responsabilité pénale des viols qui se sont
12 produits dans le cadre de cette politique de mariage forcé.

13 Madame, Messieurs les juges, les coprocurateurs veulent obtenir
14 justice dans le cadre de ce procès pour les victimes de viol,
15 pour le peuple qui a été réduit en esclavage dans les
16 coopératives et dans les chantiers du Kampuchéa démocratique et
17 pour tous ceux qui ont été pris pour cible et qui étaient
18 considérés comme des ennemis, qui ont été arrêtés, torturés et
19 tués dans les centres de sécurité et sur les sites d'exécution
20 qui sont couverts par ce procès.

21 [10.27.50]

22 Je vous remercie.

23 Voici qui met fin à ma partie des déclarations. Je souhaite à
24 présent laisser la parole à mon confrère.

25 M. LE PRÉSIDENT:

44

1 Il s'agit d'un moment opportun pour une pause.

2 Avant de prendre la pause, j'aimerais savoir de la part des
3 coavocats principaux pour les parties civiles si un groupe de
4 parties civiles souhaite présenter une requête à la Chambre de
5 première instance?

6 C'est l'administration qui nous fait part de cette nouvelle. Nous
7 cherchons donc à confirmer auprès des coavocats principaux pour
8 les parties civiles si c'est bien le cas.

9 [10.28.49]

10 Me PICH ANG:

11 Bonjour.

12 Effectivement, après mon arrivée ce matin, j'ai rencontré
13 quelques parties civiles au bord de la route 4. Il y avait des
14 parties civiles qui étaient ici.

15 Pendant la pause, je vais me réunir avec eux et nous déciderons
16 si nous présentons une requête.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Très bien. Nous allons donc marquer une pause et l'audience
19 reprendra à 10h50.

20 (Suspension de l'audience: 10h29)

21 (Reprise de l'audience: 10h54)

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez vous asseoir.

24 Reprise de l'audience.

25 Avant de donner la parole au coprocurateur international, la

45

1 Chambre informe les membres du public désirant soumettre une
2 requête à la Chambre de première instance que la Chambre ne peut
3 recevoir de requêtes directement. Cette requête doit être déposée
4 conformément aux Règles intérieures des CETC.

5 La parole est maintenant donnée au procureur international pour
6 la suite des déclarations liminaires de l'Accusation.

7 Vous avez la parole.

8 [10.56.05]

9 M. KOUMJIAN:

10 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, la partie
11 civile TCCP-98 est une femme de Krouch Chhmar. Elle a dit dans un
12 entretien qu'en 1978 un autre groupe de Khmers rouges de la zone
13 Sud-Ouest est venu où elle habitait:

14 "Ils ont recherché les Cham afin de nous éliminer tous. Les huit
15 membres de ma famille ont tous été tués. J'étais la seule
16 exception parce que je me suis déguisée et j'ai prétendu être
17 d'une autre race."

18 Dans ce dossier 002/02, il y a deux accusations de génocide: le
19 génocide contre les musulmans cham et le génocide des
20 Vietnamiens.

21 Le génocide est un crime en droit international. Il fait partie
22 des crimes les plus graves du droit international, mais il n'y a
23 pas de hiérarchie entre ces crimes. L'un n'est pas plus grave que
24 l'autre.

25 [10.57.13]

46

1 Le génocide revêt une définition très précise en droit. Il s'agit
2 d'"actes commis avec l'intention de détruire, en tout ou en
3 partie, un groupe ethnique, racial, religieux ou national".

4 Il peut s'agir de tuer des membres du groupe, porter physiquement
5 ou mentalement atteinte au groupe, imposer des mesures destinées
6 à empêcher les naissances, déplacer les enfants de ces groupes.
7 Dans cette définition, il est important de se rappeler les mots
8 "en tout ou en partie".

9 Pour le génocide, ces actes doivent être dirigés à l'encontre
10 d'un groupe ethnique, racial, religieux ou national. Il ne peut
11 s'agir d'un groupe politique ou économique. Et, pour cette
12 raison, le Peuple nouveau, la bourgeoisie, les opposants
13 politiques ne rentrent pas dans la définition d'un groupe dans le
14 cadre du génocide. Les intellectuels, non plus.

15 [10.58.41]

16 En l'espèce, il est important de se rappeler que la grande
17 majorité des victimes et... des crimes couverts par ce procès ont
18 été perpétrés à l'encontre précisément de ces groupes de Khmers
19 en raison de leur appartenance à une classe économique, au Peuple
20 nouveau, aux groupes d'intellectuels ou parce qu'ils étaient
21 perçus comme des opposants politiques potentiels du régime.

22 Et tous ces crimes sont recouverts par les chefs d'accusation à
23 l'encontre de Khieu Samphan et de Nuon Chea dans ce procès et,
24 surtout, dans le crime d'extermination.

25 Dans ce dossier, nous apporterons la preuve de chacun des

1 éléments du génocide perpétré à l'encontre des deux groupes: les
2 Cham et les Vietnamiens.

3 En jurisprudence en droit international, il est précisé que ce
4 n'est pas nécessaire de tuer tous les membres du groupe ni d'en
5 avoir l'intention. Il faut avoir eu l'intention de détruire le
6 groupe, en tout ou en partie, et qu'il doit s'agir d'une partie
7 substantielle, une part qui pourrait avoir un impact sur la
8 survie du groupe.

9 [11.00.03]

10 Dans l'arrêt en appel du procès du général Krstic, le TPIY a
11 précisé qu'on peut regarder trois facteurs: le chiffre absolu de
12 victimes tuées; le chiffre relatif, à savoir le pourcentage du
13 groupe tué; et qu'il faut également prendre en compte la
14 prééminence des individus membres du groupe ayant été pris pour
15 cible.

16 Au paragraphe 12, la Chambre d'appel a précisé que si une partie
17 spécifique du groupe est emblématique du groupe ou joue un rôle
18 important dans sa survie, cela peut remplir les critères de
19 définition de "part substantielle".

20 Dans l'arrêt Jelisic et dans Sikirica, au paragraphe 65 de la
21 requête de la Défense, il est noté que si... prendre pour cible les
22 dirigeants du groupe permet de montrer qu'il y avait intention de
23 détruire une partie substantielle du groupe.

24 Lorsqu'on examine le génocide, il est important de regarder
25 l'intention et de "le" différencier du mobile. On peut avoir

48

1 l'intention de détruire le groupe, peu importe si le mobile est
2 de conserver le pouvoir ou parce qu'il s'agit d'ennemi politique.

3 [11.01.36]

4 Dans Jelisic, au paragraphe 89, la Chambre a décidé que le mobile
5 personnel peut être d'obtenir un avantage politique ou du
6 pouvoir, ce qui n'empêche pas de conclure à un génocide.

7 Si les Cham ou les Vietnamiens ont été pris pour cible, en
8 l'occurrence parce que les accusés et les autres hauts dirigeants
9 des Khmers rouges les percevaient comme des ennemis potentiels,
10 cela n'empêche pas de conclure à un génocide puisque les éléments
11 de preuve montrent qu'il y avait une intention de détruire, en
12 tout ou en partie.

13 Le témoin qui déposera, TCW-641, a dit dans sa déclaration: "Et
14 on m'a dit que les Cham étaient d'une race différente et devaient
15 être éliminés car, si nous le gardions, ils allaient se révolter
16 contre nous un jour."

17 Un autre témoin, TCW-813, a dit:

18 "Nous n'avions pas le droit de suivre la religion cham ou de
19 parler la langue cham. On exigeait des femmes qu'elles aient les
20 cheveux courts. Nous devions manger avec les autres et nous
21 devions manger du porc. Les Khmers rouges n'ont donné aucune
22 explication et ceux qui refusaient étaient tués."

23 [11.03.02]

24 Il n'est donc pas essentiel que l'intention était de détruire
25 tous les membres du groupe s'il s'agissait de détruire une partie

49

1 substantielle qui pouvait avoir un impact sur la survie du
2 groupe.

3 Le Pr Kiernan, au tableau 4 de son ouvrage - document portant
4 cote E3/1593 -, a estimé qu'il devait y avoir environ 250000 Cham
5 au Kampuchéa démocratique au début du régime et que 90000, soit
6 36 %, ont péri.

7 Un autre document rédigé par Ysa Osman - E3/1833 (phon.) - estime
8 beaucoup plus... 700000 Cham au début du régime. Et son estimation
9 était que presque 500000 (phon.) seraient morts, soit 70 %.

10 [11.04.00]

11 Ce qui est important - et je fais ici référence au dernier témoin
12 dont j'ai lu la déclaration: même si l'intention n'était pas de
13 tuer chacun des Cham, l'intention était de détruire le groupe. Et
14 cette intention a été mise en application de deux façons.

15 Vous verrez tout d'abord que les endroits où les Cham se
16 concentraient... c'est-à-dire deux villages le long du Mékong: le
17 premier, dans la zone Est, Krouch Chhmar; et l'autre, dans la
18 zone Centre, Kang Meas.

19 Dans ces deux villages, on a essayé d'éliminer, de tuer tous les
20 Cham. Et c'était des endroits où les Cham se concentraient.

21 Mais aussi, comme l'a dit le dernier témoin que j'ai mentionné,
22 ceux qui étaient tués ou qui avaient été pris pour cible, c'était
23 toute personne qui entendait maintenir son identité cham, ceux
24 qui insistaient à pratiquer leur religion, ceux qui souhaitaient
25 parler leur langue. Ces gens pouvaient... et étaient tués pour

1 avoir voulu maintenir leur identité.

2 [11.05.04]

3 Si vous tuez tous ceux au sein du groupe qui ont l'identité du
4 groupe, vous détruisez le groupe. Le groupe ne saurait survivre
5 s'il n'a plus sa langue ou sa religion ou ses coutumes. Si tous
6 ceux qui pratiquent et maintiennent cette identité sont tués, le
7 groupe en son entier sera éliminé.

8 Au tableau 1 dans l'ouvrage de Pr Kiernan, on peut voir comment
9 les dirigeants religieux étaient pris pour cible - vous le verrez
10 à l'écran.

11 Les hakkem, les dirigeants communautaires: il y en avait 113 en
12 75; seuls 20 ont survécu - plus de 80% ont été tués. Leurs
13 adjoints: 226 au début du régime; 25 à la fin du régime.

14 Les hadjis, c'est-à-dire ceux qui ont fait le hadj, qui sont
15 allés à la Mecque, qui sont les membres les plus religieux et les
16 plus importants au sein du groupe, qui devraient être... ils
17 doivent être prospères, ils doivent avoir l'argent pour se rendre
18 à La Mecque. C'est donc les membres les plus prospères du groupe.

19 Il estime qu'il y en avait plus de 100... plus de 1000 en 1975 au
20 Kampuchéa démocratique et seuls 30 ont survécu, ce qui signifie
21 que 97% de ce groupe a été tué.

22 [11.06.29]

23 Le génocide des Vietnamiens était d'une autre nature. Et vous
24 verrez dans les dépositions que la politique contre les ennemis
25 au sein du Kampuchéa démocratique a évolué.

51

1 Au début, la politique était de les transférer, de les expulser
2 vers le Vietnam, de les faire sortir du pays ou de les échanger
3 pour des Khmers Krom.

4 Mais à la fin du régime, en 77, en 78, la politique a été
5 modifiée et il s'agissait tout simplement de tuer tout Vietnamien
6 trouvé en territoire du Kampuchéa démocratique.

7 Et ce n'est pas quelque chose qui a été décidé par des soldats de
8 rang inférieur ou des petits commandants dans les villages. Cette
9 instruction émanait du Centre du régime.

10 [11.07.14]

11 Au document E3/742, exemplaire de l'"Étendard révolutionnaire" -
12 c'est l'organe du Parti pour ses cadres -, le numéro d'avril
13 1977... vous verrez ici que l'on exhorte les membres. Il est écrit:
14 "La CIA et leurs agents, le KGB et leurs agents, et les avaleurs
15 de territoires, les 'Yuon'", on dit qu'"ils s'infiltrèrent dans
16 notre Parti, notre armée, notre peuple". Et finalement, il est
17 écrit:

18 "Il est impératif d'encourager le peuple pour nettoyer de façon
19 permanente."

20 On connaît le vocabulaire des Khmers rouges: "nettoyer", cela
21 veut dire tuer.

22 Un autre rapport envoyé par la zone Nord-Ouest aux dirigeants à
23 Phnom Penh, un document datant de mai 1978... On pose une question
24 aux hauts dirigeants. La question était la suivante:

25 "Les 'Yuon' qui ont des épouses cambodgiennes ou les métis

1 Khmers-'Yuon', la réunion... nous voulons savoir... nous demandons à
2 Angkar 870: qu'est-ce que l'on en fait? Ce que décidera l'Angkar...
3 Donnez des instructions."
4 Nous savons qu'Angkar 870, ce sont les hauts dirigeants.
5 Que cela signifie-t-il... ou plutôt, comment cette politique
6 a-t-elle été mise en œuvre?
7 [11.08.44]
8 TCW-820 a dit que l'on tuait, on arrêtait les Vietnamiens, et que
9 les cadres ont annoncé que si le père était vietnamien, seul le
10 père serait emmené et tué. Mais si la mère était vietnamienne, il
11 fallait prendre la mère et tous les enfants et les tuer car les
12 enfants boivent le lait de la mère.
13 De même, TCW-95 a dit qu'on ne laissait personne s'ils étaient
14 reliés aux 'Yuon'. Si le mari était relié aux 'Yuon', ils
15 prenaient le mari. L'épouse? Ils prenaient l'épouse et les
16 enfants.
17 [11.09.21]
18 TCW-949 indique:
19 "En 1978, j'ai entendu des cris. J'ai vu des Khmers rouges tuer
20 des gens avec des bâtons de bambou d'environ 1 mètre. Ils ont
21 demandé: 'Êtes-vous tous des "Yuon"?' Et puis, ils ont crié:
22 'Tuez-les rapidement pour que l'on puisse aller se reposer.'
23 Quant aux enfants, ils ont été frappés contre le tronc d'un
24 cocotier."
25 TCW-868 a dit:

53

1 "D'après mon estimation, il y avait environ 600 à 700 Vietnamiens
2 qui ont été tués à ce moment-là", là où il était.

3 Il a dit:

4 "Ils ont tué des familles entières - des femmes, des enfants, des
5 hommes. Je me souviens encore la fille qui était dans mon unité
6 mobile, qu'ils avaient envoyée étudier la couture. Ils lui ont
7 ouvert l'abdomen alors qu'elle était toujours en vie."

8 [11.10.17]

9 On en revient au tableau 4 dans l'ouvrage de Kiernan sur la
10 survie des différents groupes sous le régime du Kampuchéa
11 démocratique.

12 On voit qu'il estime qu'il y avait environ 10000 Vietnamiens dans
13 les zones urbaines et 10000 dans les zones rurales en 1975, et
14 qu'aucun n'a survécu. Aucun.

15 Il s'agit de quelque chose qui a été confirmé par le PCK
16 lui-même. Lisons l'"Étendard révolutionnaire" d'avril 1978.

17 Il y est écrit:

18 "Qu'en est-il des 'Yuon'? Il n'y a pas de 'Yuon' en territoire
19 kampuchéen. Avant, il y en avait presque 1 million. Il n'y en a
20 même plus une graine."

21 [11.11.16]

22 Le génocide et les crimes que ma consœur a décrits, tous ces
23 crimes sont le résultat d'une politique. Il s'agissait de crimes
24 systématiques, pas au hasard. Il ne s'agissait pas d'initiatives
25 individuelles dans les villages.

54

1 Ces crimes n'étaient peut-être pas l'objectif final des Khmers
2 rouges.
3 L'objectif final était l'idéologie, cette idéologie perverse
4 d'une révolution accélérée, une révolution agraire rapide... et
5 aussi d'assurer leur propre pouvoir, de s'assurer que les hauts
6 dirigeants gardent le pouvoir.
7 Et, pour ce faire, ils ont choisi d'utiliser les moyens que j'ai
8 décrits. Ils ont eu recours à ces crimes pour atteindre leurs
9 objectifs.
10 [11.12.17]
11 Comment ces politiques ont-elles été communiquées aux cadres
12 partout dans le pays, dans les villages?
13 Nous ne disons pas que Nuon Chea, Khieu Samphan et les autres
14 hauts dirigeants ont ordonné chacun de ces crimes, mais ces
15 politiques ont été communiquées. Certains ordres d'exécuter ont
16 été donnés, et des ordres ont été donnés de pourchasser les
17 ennemis, de les tuer.
18 Qui a communiqué ces politiques?
19 Eh bien, la personne responsable de la propagande et de
20 l'éducation des cadres, c'était Nuon Chea.
21 Et la personne qui a été le visage public des Khmers rouges, tant
22 à l'international qu'au Cambodge, c'était Khieu Samphan.
23 Le point commun entre tous ces crimes, le point commun entre
24 toutes ces politiques des Khmers rouges, était que pour obtenir
25 le résultat, cette vision du Cambodge qu'ils avaient, ils étaient

55

1 prêts à tout, sacrifier quiconque, étaient prêts à commettre
2 n'importe quel crime pour pouvoir atteindre l'objectif.
3 L'individu n'avait aucune importance, comme Nuon Chea lui-même
4 l'a dit.
5 Veuillez regarder l'écran.
6 [11.13.36]
7 (Présentation audiovisuelle, interprétée du khmer)
8 "[M. Nuon Chea:] Si on les garde... car les individus ont des
9 sentiments... mais je fais ici une différence entre l'individu et
10 le groupe car je pense ici à la nation et je mets de côté
11 l'individu.
12 [L'intervieweur:] Avez-vous des remords pour ceux qui ont été
13 tués?
14 [M. Nuon Chea:] Je n'ai aucun regret."
15 (Fin de la présentation audiovisuelle)
16 [11.14.18]
17 M. KOUMJIAN:
18 Donc cette politique d'être prêt à sacrifier et à tuer des
19 Cambodgiens était évidente avant même que les Khmers rouges
20 prennent le pouvoir - de tuer quand "il" était approprié pour
21 garder le pouvoir.
22 Mais il était clair que l'individu était à être sacrifié quand
23 les Khmers rouges ont pris le pouvoir et qu'ils ont évacué en
24 masse les villes.
25 Il était évident, donc, que les droits des individus

1 n'existeraient plus et que l'État aurait droit de propriété, de
2 possession sur tous les Cambodgiens et que l'on nierait aux
3 Cambodgiens leurs libertés les plus fondamentales.

4 [11.15.08]

5 Une autre preuve est que les Khmers rouges ont essayé de détruire
6 les valeurs les plus importantes de la société traditionnelle
7 khmère, c'est-à-dire la religion, le roi et la famille.

8 Khieu Samphan et Nuon Chea veulent-ils vraiment faire croire au
9 tribunal et au public que les moines de partout dans le pays se
10 sont défroqués de façon volontaire, de leur propre chef, à
11 l'époque, et que ce n'était pas le résultat d'une politique?

12 [11.15.43]

13 Si on lit un document du PCK, E3/99, du 22 septembre 1975, le
14 Parti se félicite. Il est écrit:

15 "La majeure partie des moines, de 90 à 95% d'entre eux, ont
16 quitté l'ordre. Les pagodes, qui sont le fondement même de
17 l'existence de l'ordre, ont été abandonnées. Les personnes ne
18 vont plus à la pagode, ne font plus d'offrandes.

19 Et nous présumons qu'entre 90 et 95% des moines et des pratiques
20 bouddhistes n'existeront plus. Et donc cette couche particulière
21 de la société ne sera plus une source de préoccupations."

22 Il s'agissait ici d'une loyauté envers quelqu'un d'autre que les
23 Khmers rouges.

24 Pendant des années avant la tenue de ce procès, Khieu Samphan et
25 Nuon Chea ont donné des excuses et ont justifié le rôle qu'ils

57

1 ont joué dans ces horribles crimes commis contre le peuple
2 cambodgien.

3 Et j'aimerais rappeler certaines de ces excuses, certains de ces
4 justificatifs qu'ils ont évoqués.

5 [11.17.06]

6 Khieu Samphan a dit: "Je n'avais aucun pouvoir."

7 Il a même dit à "Voice of America" dans un entretien en 2007: "Je
8 n'étais pas un dirigeant khmer rouge."

9 Pitoyable, venant d'un homme qui était le chef d'État du
10 Kampuchéa démocratique, qui a rejoint le Parti communiste dans
11 les années 60, était membre du Comité central en 1976 et est
12 resté avec le régime jusqu'à la fin. Jusqu'en 98, il est resté
13 avec les Khmers rouges.

14 Il a dit qu'il n'avait aucun pouvoir, mais, plus tard, dans
15 "Facing Genocide", il reconnaît l'importance de sa position. Il a
16 dit: "Mon image et mon nom représentaient le Cambodge."

17 Car c'était là l'importance d'un rôle de chef d'État, surtout
18 dans un régime où Pol Pot a essayé de cacher son identité et de
19 rester dans la clandestinité.

20 C'était donc lui qui représentait les Khmers rouges tant à
21 l'international qu'au niveau... qu'au Cambodge.

22 Et il a dit à "VOA" en 2007: "En tant que président, je
23 représentais tous les Khmers et je me suis acquitté de mes
24 responsabilités envers la nation."

25 [11.18.28]

58

1 Oui, eh bien, il était actif. Il travaillait avec les autres
2 dirigeants, il vivait avec eux. Il était membre du Comité
3 central. Et, comme nous l'avons dit plusieurs fois, 19 comptes
4 rendus de réunions du Comité permanent, qui était l'organe le
5 plus exclusif et le plus puissant, c'était l'organe décisionnel
6 du régime... et Khieu Samphan a participé à 16 de ces 19, soit 84%...
7 son nom figure aux comptes rendus.

8 Khieu Samphan lui-même se vante de la contribution qu'il a faite
9 pour défaire le gouvernement de Lon Nol, et comment il a servi et
10 la façon "avec" laquelle il a contribué.

11 Donc comment peut-il dire qu'il faisait une contribution avant
12 1975, mais une fois arrivés au pouvoir - les Khmers rouges -, lui
13 n'a plus de pouvoir? Il ne peut plus contribuer?

14 D'ailleurs, après la prise du pouvoir par les Khmers rouges, le
15 pouvoir de Khieu Samphan a augmenté.

16 En 1976, il était devenu... il est devenu membre de plein droit du
17 Comité central. Et, en 1976, il a remplacé le prince Sihanouk
18 comme chef de l'État, président du présidium de l'État du
19 Kampuchéa démocratique.

20 En 1977, après que Doeun a été arrêté, il est devenu le seul
21 membre du Bureau 870, qui était le centre nerveux du Parti et qui
22 assurait la coordination avec les régions et qui faisait la
23 coordination avec toutes ces arrestations qui ont mené à des
24 exécutions.

25 [11.20.18]

1 Il est évident au dossier que Khieu Samphan a parlé aux cadres, a
2 parlé à des dizaines de milliers d'entre eux. Il a rencontré des
3 ambassadeurs étrangers, des délégations étrangères. Il a
4 représenté le Cambodge à l'étranger.

5 Et qu'a-t-il fait dans le cadre de ces comparutions publiques et
6 quand il prenait la parole et qu'il expliquait ce qui se passait
7 au Kampuchéa démocratique?

8 Ce qu'il a fait, eh bien, il a menti. Il a menti et il a masqué
9 les crimes des Khmers rouges.

10 Lisez le discours qu'il a prononcé à l'occasion du troisième
11 anniversaire de la victoire des Khmers rouges le 17 avril 1978.

12 Dans un document, on y estime que 20000 quelque personnes étaient
13 dans le public.

14 Il a dit - je cite: "Nous avons atteint notre objectif de
15 production alimentaire."

16 Khieu Samphan a dit ça alors que les gens mouraient de faim dans
17 les villages.

18 Il a dit: "Nos médicaments répondent aux besoins de la
19 population."

20 Khieu Samphan a dit ça alors que les gens mouraient au Cambodge,
21 justement en raison du manque de soins et du manque de
22 médicaments.

23 Et, finalement, il a aussi dit: "Notre peuple se réjouit du
24 développement de notre régime collectiviste."

25 Et ce, alors que les gens étaient réduits en esclavage dans les

60

1 coopératives et voyaient les membres de leur "coopération"...
2 étaient tués et affamés, il a dit au monde entier que le peuple
3 cambodgien se réjouissait.

4 [11.21.44]

5 Il y a quelqu'un dans ce prétoire qui a déjà dit: "Ce mouvement..."
6 Il faisait référence aux Khmers rouges, il a dit: "Ce mouvement a
7 commis plus de violences que n'importe quel autre mouvement
8 révolutionnaire du monde."

9 Et ce n'est pas moi qui l'ai dit. Ce n'était pas ma consœur, Chea
10 Leang. C'est Khieu Samphan qui l'a dit. Il l'a dit dans une
11 lettre qu'il a rédigée à ses compatriotes le 29 décembre 2003. Il
12 reconnaît que, sous sa présidence, le mouvement a commis plus de
13 violences que tout autre mouvement révolutionnaire de l'histoire
14 de l'humanité.

15 Mais plus tard, en 2007, dans son entretien avec ce... pour ce
16 documentaire, "Facing Genocide", il a dit qu'il n'avait pas
17 entendu parler des massacres avant 1998. Et c'est en 98 que le
18 mouvement s'est finalement effondré.

19 Ce serait risible si ce n'était pas si sérieux et grave.

20 Il s'agit de quelqu'un... les deux, ces deux personnes sont très
21 intelligentes...

22 Khieu Samphan, très instruit... Il avait un doctorat. Il parle des
23 langues étrangères. Il était éditeur d'un journal. C'est un
24 intellectuel, et il veut vous faire croire qu'il est la seule
25 personne au Cambodge qui ne savait rien des exécutions avant 1998

61

1 et qu'il ne savait pas ce qui se passait dans son propre pays?

2 [11.23.15]

3 Sous le régime, Khieu Samphan vivait et mangeait avec les
4 dirigeants. Et Nuon Chea lui-même a dit qu'il mangeait
5 régulièrement avec Pol Pot et que Khieu Samphan se joignait à
6 eux.

7 Khieu Samphan a visité l'étranger. Il a rencontré des
8 ambassadeurs, des délégations au Cambodge.

9 Il a voyagé avec le roi quand le roi n'était pas assigné à
10 résidence. Il connaissait le roi. Il savait que le roi était
11 détenu contre son gré et séparé de sa famille.

12 Il prétend pourtant qu'il ne savait rien des crimes et qu'il l'a
13 su en 1998.

14 Il a dit à "VOA" en 2007: "Toutes les exécutions, c'était l'idée
15 de Pol Pot."

16 Comment Khieu Samphan pouvait-il savoir que les exécutions
17 étaient l'idée de Pol Pot puisqu'il prétend ne rien savoir de ces
18 massacres? Comment sait-il que c'est Pol Pot qui a donné l'ordre?

19 Il le sait car lui et Pol Pot en discutaient. Ils ont parlé de
20 ces décisions de ces exécutions pendant les repas, dans leurs
21 réunions. C'est comme ça qu'il sait que c'est Pol Pot qui a donné
22 l'idée.

23 [11.24.35]

24 Il a dit au juge d'instruction - je cite: "Je remarque que
25 certains membres... j'ai remarqué que certains membres du Comité

62

1 central ont disparu l'un après l'autre."

2 Puis, il a dit - je cite: "Au sujet des disparitions des membres
3 du Comité central et du Comité permanent, tout le monde semblait
4 être d'accord. Mais je ne connaissais pas la portée ou l'échelle
5 de ces arrestations."

6 Arrêtons-nous là-dessus un moment. Il dit qu'il a connaissance du
7 fait que les hauts dirigeants des Khmers rouges au Comité central
8 et au Comité permanent disparaissent et que tout le monde, ceux
9 qui restent, semblent être d'accord ou approuvent ces
10 disparitions.

11 Bon, cela implique que lui-même, Khieu Samphan, n'a sûrement pas
12 soulevé d'objection à ces arrestations et qu'il faisait partie de
13 ceux qui approuvaient.

14 Même les subordonnés... même le subordonné de Khieu Samphan au
15 Bureau 870 a été arrêté et torturé à S-21, a mis Khieu Samphan en
16 cause.

17 Nuon Chea, quand on lui a remis ces aveux... quand Duch a remis à
18 Nuon Chea ces aveux, Nuon Chea a dit à Duch de ne pas reprendre...
19 ou plutôt, de ne pas enregistrer d'autres informations à propos
20 de Khieu Samphan.

21 Évidemment. Nuon Chea, qui mangeait régulièrement avec Khieu
22 Samphan, qui vivait près de lui, qui travaillait avec lui, aurait
23 dit... ou aurait à parler à Khieu Samphan de S-21, que Duch... qu'il
24 avait été mis en cause "dans" la torture par... dans certains de
25 ces aveux.

63

1 [11.26.23]

2 Une autre stratégie employée tant par Khieu Samphan que Nuon
3 Chea, et ce ne sera pas la première fois qu'en ma carrière de
4 procureur... que j'ai vu une telle stratégie, c'est assez courant.
5 C'est-à-dire que les criminels qui ont survécu... de jeter la
6 pierre aux morts. C'est-à-dire que Khieu Samphan et Nuon Chea
7 veulent dire que c'est Pol Pot qui a toute la responsabilité. Ils
8 ont dit: "Nous n'avions rien à voir avec tout cela. C'était Pol
9 Pot."

10 Pol Pot ne peut pas tuer 2 millions de personnes tout seul. Pol
11 Pot n'aurait pas pu gérer une organisation et un État tout seul -
12 ou une armée tout seul.

13 Il ne pouvait le faire qu'avec le soutien d'une organisation et
14 des hauts dirigeants. Il n'aurait jamais pu le faire autrement.
15 Il n'aurait pas pu le faire sans l'appui et le soutien du Comité
16 permanent et du Comité central.

17 [11.27.27]

18 Si Khieu Samphan et Nuon Chea pensent que Pol Pot "ont" tué des
19 gens et que c'était contre leur volonté, que ces exécutions
20 étaient quelque chose qui les choquait, pourquoi sont-ils
21 demeurés loyaux envers Pol Pot pour deux décennies de plus?
22 Pendant vingt ans, ils sont restés avec lui et l'ont appuyé. En
23 fait, il s'agissait de ses plus proches collaborateurs.
24 Dans "Facing Genocide", une fois de plus, Khieu Samphan a dit:
25 "Pol Pot était bon pour analyser les situations. Je le respectais

64

1 beaucoup."

2 Puis, il dit:

3 "Ils ont 'vilifié' Pol Pot. Ils l'ont accusé d'être un dictateur
4 et employé le terme 'génocide'. Ce n'est pas vrai. Un grand
5 dirigeant d'un tel mouvement ne pourrait... ne saurait agir de
6 telle façon. On a crié après moi pendant le procès, c'est ce que...
7 ou plutôt, je le dirai dans le procès."

8 C'est ce qu'il a dit en 2007, quand il a dit que Pol Pot était un
9 "grand dirigeant".

10 J'aimerais maintenant vous montrer un extrait vidéo dans lequel
11 on a posé une question à propos de Pol Pot à Khieu Samphan en
12 2007.

13 (Présentation audiovisuelle, en français)

14 "[M. Khieu Samphan:] Constamment, ici, aux Cardamomes,
15 (inaudible), mais c'est... l'homme, ça, j'ai son image, toujours,
16 comme ça.

17 [L'intervieweur:] Il vous manquait, Pol Pot?

18 [M. Khieu Samphan:] Parce que c'est une tête rare, quand même.

19 Pour... pour nous."

20 (Fin de la présentation audiovisuelle)

21 [11.29.36]

22 M. KOUMJIAN:

23 Bon, il est donc évident que Khieu Samphan est demeuré loyal
24 envers Pol Pot au moins jusqu'en 2007.

25 Mais il a aussi essayé de se défilier en jetant la responsabilité

65

1 sur le dos de Pol Pot, et seulement Pol Pot.

2 Mais lui-même a reconnu que ce serait impossible car, dans
3 l'entretien avec "VOA", Khieu Samphan a dit que Pol Pot était
4 responsable des famines et des exécutions, mais qu'il ne pouvait
5 pas le faire seul.

6 Il a aussi dit: "Pol Pot a pourchassé et procédé à des
7 arrestations avec la participation du Comité permanent. Il ne
8 faisait jamais rien seul."

9 [11.30.27]

10 Nuon Chea, lui, était encore plus proche de Pol Pot. C'était son
11 adjoint, son bras droit, toute sa vie. Et il continuait
12 d'exprimer son admiration envers Pol Pot. Il était même le
13 confident de Pol Pot.

14 On lui a demandé: "Est-ce que Pol Pot a gardé sa promesse de
15 toujours discuter avec vous de ce qu'il voulait faire?"

16 Et Nuon Chea a répondu: "Oui, pour les grandes questions. Il y
17 avait toujours des choses qui survenaient et nous en discussions à
18 chaque fois qu'il y avait des problèmes."

19 Et on lui a aussi demandé dans "Enemies of the People", le
20 documentaire de Thet Sambath: "Est-ce que vous et Pol Pot... vous
21 disputiez-vous quand vous étiez au gouvernement?"

22 Il a répondu: "Non, nous n'avions aucun problème. Pas entre 1975
23 et 1979. Je ne me souviendrai... je ne me souviens pas d'une seule
24 dispute."

25 On a donc déjà entendu que l'on a eu des discussions en Comité

1 permanent... Khieu Samphan l'a dit.
2 Et Nuon Chea lui-même a dit qu'il n'avait jamais eu de désaccords
3 avec Pol Pot.
4 [11.31.42]
5 Thet Sambath a demandé à Nuon Chea: "Qu'avez-vous pensé de la
6 décision de Pol Pot de tuer tous les traîtres?"
7 Et, à l'époque, il a répondu: "J'étais d'accord. Je voulais
8 simplement résoudre le problème. C'était la bonne solution."
9 Encore une fois, nous ne prétendons pas que toutes les exécutions
10 de tous les villages ont été signalées aux dirigeants, que toutes
11 les exécutions aient été ordonnées par le Centre, mais nous
12 montrerons que tout cela découle des décisions et des politiques
13 du Centre diffusées auprès des cadres. Cela faisait partie
14 intégrante de la doctrine des Khmers rouges. Même dans leur
15 hymne, ils parlent de sang transformé en haine.
16 [11.32.52]
17 En 1977, le 17 avril marquant le deuxième anniversaire de la
18 victoire des Khmers rouges, Khieu Samphan dit: "Nous devons
19 éliminer l'ennemi et maîtriser la situation."
20 Dans son discours l'année suivante, devant environ 20000
21 personnes à Phnom Penh, il a dit: "Ce n'est qu'en appliquant la
22 ligne du Parti que nous saurons défendre notre pays contre
23 l'ennemi interne et externe."
24 Il a dit aux cadres présents qu'ils devaient... que les intérêts de
25 la révolution devaient primer sur les intérêts personnels et de

67

1 leur famille.

2 Il leur a dit d'éliminer les ennemis de toutes sortes. Il leur a
3 dit: "Identifiez et éliminez tous les éléments ennemis au sein de
4 nos rangs."

5 [11.33.48]

6 Madame et Messieurs les juges, je vais vous demander de regarder
7 ce document remarquable du Comité central du PCK datant de mars
8 1976 qui décrit le droit d'"écraser"; et nous connaissons bien le
9 vocabulaire des Khmers rouges: "écraser" signifie tuer.

10 Ce document parle du droit d'"écraser" dans les rangs et à
11 l'extérieur des rangs, ceux du Parti et ceux de l'extérieur du
12 Parti.

13 Ce droit est accordé au Comité permanent... comités de zone. S'il
14 s'agit de secteurs indépendants, le droit est accordé au Comité
15 permanent. S'il s'agit de l'organisation centrale militaire, la
16 décision revient au chef d'état-major.

17 [11.34.43]

18 Ce que l'on a ici, dans ce document, c'est une autorisation
19 donnée aux zones, aux secteurs, de commettre des meurtres,
20 d'appliquer ces politiques destinées à éliminer des ennemis pour
21 garantir la mise en œuvre absolue de la révolution.

22 Il est clair que ces hommes, ici, n'étaient pas les meurtriers
23 directs. Pol Pot non plus.

24 Ce sont d'autres qui ont été les auteurs de ces crimes, des gens
25 comme Ta Mok. Et nous présenterons des éléments de preuve sur les

68

1 troupes de Ta Mok dans sa zone, mais également lorsqu'elles
2 étaient envoyées dans d'autres zones pour perpétrer ces massacres
3 et ces exécutions.

4 Ta Mok a-t-il été puni par le Centre? Non, à aucun moment. Avec
5 l'"escalation" de ces exécutions, Ta Mok continuait à faire
6 partie des rangs des échelons supérieurs du Parti.

7 Khieu Samphan, Nuon Chea, les membres du Centre du Parti
8 s'inquiétaient-ils de la mort, de l'exécution de villageois pour
9 avoir, par exemple, ramassé une banane tombée par terre? Non, ça
10 ne les préoccupait pas.

11 Écoutons Nuon Chea.

12 [11.36.24]

13 (Présentation audiovisuelle, interprétée du khmer)

14 "[M. Nuon Chea:] Nous enquêtons graduellement sur une personne
15 jusqu'à connaître toute son histoire. C'était comme si on
16 recherchait une aiguille dans la mer. Les arrestations n'étaient
17 pas faites par hasard. On ne connaissait rien du peuple
18 ordinaire, mais ils étaient très nombreux à être arrêtés.

19 [L'intervieweur:] Quand vous êtes-vous rendu compte que les
20 villageois étaient tués?

21 [M. Nuon Chea:] Je ne me souviens pas vraiment du moment exact.

22 J'ai continué à travailler, je ne l'ai pas noté."

23 (Fin de la présentation audiovisuelle)

24 [11.37.11]

25 M. KOUMJIAN:

1 "J'ai juste continué à travailler", dit-il. Et, ensuite, il rit.
2 Il a simplement continué à travailler puisque les exécutions de
3 gens ordinaires dans les villages résultaient des politiques que
4 lui, Pol Pot, Khieu Samphan et les hauts dirigeants des Khmers
5 rouges avaient mises en place.
6 Il y a une autre excuse invoquée souvent par Nuon Chea pour
7 éviter de prendre ses responsabilités: il prétend que toutes les
8 exécutions dans les villages étaient perpétrées par les ennemis,
9 par les Vietnamiens, par la CIA.
10 D'un côté, Nuon Chea reconnaît avoir fait tuer tous ceux qu'ils
11 estimaient être des agents des Vietnamiens et de la CIA, mais, en
12 même temps, il nous dit que les auteurs des exécutions étaient
13 des Vietnamiens et des membres de la CIA.
14 Ce mensonge est évident, flagrant et dénué de logique.
15 Toute la souffrance, tous les problèmes pendant le régime du
16 Kampuchéa démocratique - les morts, les exécutions, la réduction
17 en esclavage... si on écoute Nuon Chea, tout cela est le résultat
18 d'agissements de traîtres et d'espions. C'est ce qu'il veut nous
19 faire croire.
20 [11.38.47]
21 Les dirigeants du Centre ont essayé de se convaincre qu'il y
22 avait des espions partout.
23 Et, là encore, il veut vous convaincre que, partout au pays, il y
24 avait des agents étrangers et des espions qui affamaient le
25 peuple et que c'est pour cette raison qu'il n'y avait pas assez

70

1 de riz.

2 Mais les membres du Comité permanent et du Comité central, dont
3 la moitié ont été purgés pendant le régime, si la moitié d'entre
4 eux était bel et bien des espions du Vietnam et de la CIA,
5 comment les Khmers rouges ont-ils réussi à gagner la guerre en
6 1975?

7 [11.39.29]

8 La Défense essaie d'invoquer le fait qu'il y avait des opposants
9 à ce régime maléfique et prétend que, puisqu'il y avait des
10 opposants au régime... qu'il était justifié de les tuer.

11 Mais toute personne bien et courageuse aurait envie de s'opposer
12 à ce régime et d'exprimer son désaccord. Et c'était ces gens-là,
13 courageux, ordinaires, qui étaient pris pour cible par les Khmers
14 rouges, affamés et réduits en esclavage.

15 Et là, aujourd'hui, ils invoquent leur impopularité (phon.) pour
16 essayer de justifier les crimes perpétrés.

17 Dire que la CIA et les Vietnamiens travaillaient ensemble est
18 ridicule et dénué de logique pour tous ceux qui connaissent
19 l'histoire de l'époque.

20 Les États-Unis et le Vietnam sortaient d'une longue guerre, dure
21 et amère. Les États-Unis étaient contre le gouvernement
22 communiste vietnamien. C'était des ennemis de l'époque.

23 Ils s'opposaient tellement au gouvernement vietnamien que, même
24 après la chute des Khmers rouges en 1979, le gouvernement
25 américain... et on peut en avoir honte aujourd'hui, mais le

71

1 gouvernement américain a soutenu les Khmers rouges et leur
2 demande de maintenir un siège aux Nations Unies pendant des
3 années.

4 Il est ridicule de croire que la CIA et les Vietnamiens
5 collaboraient pour tout contrôler au Cambodge. C'était les
6 accusés, les hauts dirigeants des Khmers rouges.

7 [11.41.16]

8 Enfin, Nuon Chea prétend que les exécutions des hauts dirigeants,
9 qu'il reconnaît, ont été ordonnées pour protéger le Cambodge.

10 Mais il ne s'agissait pas de gens tués lors des batailles.

11 Lorsqu'il reconnaît que des personnes ont été arrêtées et tuées,
12 c'était... ces gens faisaient partie de leurs meilleurs
13 combattants. Ceux qui étaient affamés, torturés et tués étaient
14 des Cambodgiens ordinaires par millions. Comment cela a-t-il pu
15 protéger le Cambodge?

16 Nuon Chea veut vous faire croire que ceux qui étaient ciblés
17 étaient tous des ennemis. À S-21, nous savons qu'entre 12 et
18 16000 personnes ont été tuées.

19 Regardez les écrans. Vous voyez les photos des prétendus ennemis
20 que les accusés, Khieu Samphan et Nuon Chea, ont fait exécuter à
21 S-21.

22 Comment tuer les enfants peut-il protéger le Cambodge? Quelle est
23 la vérité concernant le régime du Kampuchéa démocratique?

24 La vérité, c'est qu'ils ont affamé et affaibli la population. Ils
25 ont réduit la population d'un quart. Ils ont détruit l'économie.

1 Ils ont tué les Cambodgiens les plus lettrés et les plus
2 courageux. Ils n'ont fait qu'affaiblir le pays, et le Cambodge
3 souffre encore aujourd'hui des effets de ce régime.

4 [11.43.12]

5 Qui devait réellement être protégé par ces exécutions?

6 Dans une lettre au Parti communiste danois en 1978, Nuon Chea
7 écrit:

8 "Les dirigeants doivent être défendus coûte que coûte. On ne peut
9 comparer la perte de deux ou trois cadres supérieurs et la perte
10 de deux à trois cents membres. Il vaut mieux le dernier que le
11 premier."

12 Et là, il le dit clairement, ceux qu'il voulait protéger, c'était
13 lui-même et les autres hauts dirigeants. Peu importe la mort de
14 centaines d'autres, tant que eux survivaient et maintenaient le
15 pouvoir.

16 Lorsque l'armée vietnamienne s'approchait de Phnom Penh en 79,
17 Nuon Chea et Khieu Samphan ont-ils pris des armes pour se battre
18 en première ligne?

19 Non. Ils se sont enfuis vers la frontière. Mais, avant, Nuon Chea
20 a donné l'ordre à Duch de tuer tous les prisonniers restant à
21 S-21.

22 Ces deux hommes, Khieu Samphan et Nuon Chea, ne sont pas des
23 patriotes.

24 Je sais que beaucoup de Cambodgiens espèrent entendre des excuses
25 et entendre la vérité de la part de ces accusés.

73

1 Je pense que ce ne sera pas le cas, mais je peux promettre que
2 nous apporterons les preuves de la vérité, de ce qui s'est passé,
3 et que ces deux hommes, Khieu Samphan et Nuon Chea, faisaient
4 partie des membres les plus puissants des hauts dirigeants des
5 Khmers rouges, responsables pendant trois années huit mois et
6 vingt jours des souffrances infligées au peuple cambodgien.
7 Ils sont directement responsables de la mort d'environ 2 millions
8 de personnes et, dans ce procès, nous allons prouver leur
9 responsabilité pénale.

10 [11.45.22]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Nous allons suspendre l'audience pour le déjeuner et nous
13 reprendrons cet après-midi à 13h30.

14 Le personnel de sécurité est prié de raccompagner les coaccusés,
15 Nuon Chea et Khieu Samphan, vers la cellule de détention
16 provisoire... et les raccompagner ici avant 13h30.

17 L'audience est suspendue.

18 Veuillez vous lever.

19 (Suspension de l'audience: 11h45)

20 (Reprise de l'audience: 13h28)

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Veuillez vous asseoir.

23 L'audience est ouverte.

24 Ce matin, les coprocurateurs ont terminé leurs déclarations
25 liminaires.

74

1 La parole sera maintenant donnée aux accusés et à leurs avocats
2 pour répondre aux déclarations des coprocurateurs.

3 La parole est d'abord donnée à Nuon Chea et à ses avocats.

4 Gardes de sécurité, veuillez accompagner Nuon Chea au box des
5 accusés.

6 [13.31.32]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Monsieur Nuon Chea ou ses avocats? Qui prendra la parole en
9 premier?

10 Me SON ARUN:

11 Je suis maître Son Arun, avocat de la défense de Nuon Chea.

12 Mon client, Nuon Chea, prendra la parole en premier.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci.

15 Monsieur Nuon Chea, vous avez la parole.

16 M. NUON CHEA:

17 Mes respects aux vénérables bonzes, à mes chers compatriotes
18 cambodgiens et à tous ceux réellement engagés vers la recherche
19 de la vérité et de la justice.

20 Je suis Nuon Chea. J'étais le secrétaire adjoint du Parti
21 communiste du Kampuchéa.

22 Aujourd'hui, alors que ce tribunal démarre son premier (phon.)
23 procès en ce qui me concerne, je tiens à prendre cette occasion
24 pour m'exprimer une nouvelle fois et m'adresser au peuple
25 cambodgien.

75

1 Il y a deux mois, ici, au prétoire, vous, les juges, vous avez
2 prononcé votre premier jugement à mon encontre. Vous m'avez
3 condamné pour crimes contre l'humanité concernant l'évacuation de
4 la population de Phnom Penh et l'exécution de soldats et de
5 fonctionnaires de Lon Nol à Tuol Po Chrey, et vous m'avez
6 condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

7 [13.33.28]

8 Vous avez conclu que le Parti communiste du Kampuchéa avait une
9 hiérarchie stricte, parfaitement contrôlée par le Centre du
10 Parti.

11 Vous avez conclu que Pol Pot et moi-même "se" trouvaient au
12 centre de tout. D'après vous, à nous deux, nous aurions exercé le
13 pouvoir décisionnel ultime du Parti. Nous étions en mesure de
14 prendre et de faire appliquer toutes les politiques et décisions
15 du Parti, et avons contrôlé tous les cadres des Khmers rouges,
16 des soldats dans les rangs jusqu'aux membres du Comité permanent
17 et du Comité central du Parti.

18 [13.34.40]

19 En arrivant à cette conclusion, vous avez entièrement ignoré des
20 éléments de preuve clairs et concrets démontrant que le Parti
21 était fortement divisé et que les zones pouvaient agir de façon
22 autonome et faisaient de la sorte.

23 Vous avez ignoré les preuves indiquant que des membres du Comité
24 permanent et du Comité central comme So Phim, Ros Nhim, Vorn Vet,
25 Koy Thuon et d'autres étaient en réalité les dirigeants d'une

76

1 faction d'opposition au sein du Parti et qui avait le soutien du
2 Vietnam, et que le Parti n'était pas entièrement sous mon
3 contrôle.

4 Cette faction agissait de façon indépendante et était dès ses
5 débuts déterminée à affaiblir les objectifs du Parti, ce qu'elle
6 a fini par faire.

7 [13.36.02]

8 Vous avez ignoré également des éléments de preuve présentés par
9 mes avocats et par moi-même dès le début du premier procès
10 démontrant que de nombreux événements s'étant produits pendant la
11 période du Kampuchéa démocratique étaient dus à une longue
12 agression envers le Cambodge par le Vietnam, pays voisin, avaleur
13 de territoire, et avec des objectifs d'"annexion".

14 Vous avez ignoré les preuves démontrant que le Vietnam soutenait
15 la faction de So Phim et a joué un rôle clé dans sa réussite.

16 Nulle part dans votre jugement de près de 1000 pages en khmer,
17 vous n'avez pris la peine de répondre directement à ces éléments
18 de preuve. Au lieu de cela, vous avez décrit l'agression
19 vietnamienne comme rien d'autre que du délire paranoïaque.

20 Par ailleurs, vous n'avez même pas mentionné l'existence de
21 l'autre faction.

22 Je voudrais être très clair: ceci n'était ni du délire ni de la
23 paranoïa.

24 [13.38.17]

25 Comme je l'ai dit ainsi que mes avocats lors du premier procès,

77

1 et comme je le dirai à nouveau pendant ce deuxième procès, il
2 existait bien de graves divisions internes à l'intérieur du
3 Parti. Il y avait bel et bien une faction qui voulait faire
4 défection, qui avait le soutien du Vietnam et qui était dirigée
5 par So Phim et Ros Nhim.

6 Et on n'a pas besoin d'avoir fait des études de magistrat pour
7 comprendre que le Vietnam avait longtemps eu une attitude
8 extrêmement agressive envers le Cambodge. Tous les Cambodgiens le
9 savent déjà. Et j'en parlerai davantage tout à l'heure.

10 Pour l'instant, je dirai simplement que vous avez ignoré tous ces
11 éléments et, à la place, vous avez présenté un récit simpliste et
12 qui, finalement, n'était rien d'autre qu'un conte de fées pour
13 enfants.

14 Comment cela s'est-il produit?

15 Eh bien, l'une des raisons, c'est que, malgré les efforts
16 continus de mes avocats, chacun des juges cambodgiens du collègue
17 a refusé de citer Heng Samrin à comparaître en tant que témoin,
18 même s'il était évident que c'était le témoin le plus important
19 de tout le procès; même s'il aurait pu apporter un témoignage
20 direct concernant des réunions du Parti où nos politiques clés
21 auraient été adoptées; malgré le fait qu'il aurait pu confirmer
22 ma position, qui consiste à dire qu'il n'y a jamais eu d'ordre
23 visant à exécuter les soldats et fonctionnaires de Lon Nol;
24 malgré le fait qu'il aurait pu confirmer qu'il n'y a jamais eu de
25 décision de tuer des innocents lors de l'évacuation; malgré le

78

1 fait qu'il aurait pu expliquer ma conduite et ma personnalité en
2 détail puisque nous nous connaissons depuis plus de soixante ans.
3 Malgré tout cela, vous avez persisté à croire que mes avocats
4 cherchaient à "déposer" Heng Samrin en tant que ruse.

5 [13.41.16]

6 J'ai voulu vous parler aujourd'hui avec le cœur et je dois vous
7 dire que, aujourd'hui, je suis profondément blessé.

8 Ce tribunal a été créé pour rechercher la vérité et rendre la
9 justice. Mais, dans votre premier jugement me concernant, rendu
10 ici il y a deux mois, vous ne l'avez absolument pas fait. Vous
11 n'avez pas fait apparaître la vérité et vous avez fait une
12 moquerie décevante de la justice.

13 Dès le prononcé de votre premier jugement me concernant, j'ai
14 donné l'instruction à mes avocats de déposer une requête en
15 récusation des juges nationaux Nonn, Sokhan et Ottara, et du juge
16 international, le juge Lavergne, qu'ils soient récusés de tout
17 futur procès me concernant puisque votre premier jugement
18 démontrait que vous ne pouviez plus continuer à me juger.

19 [13.42.53]

20 Mes avocats ont déposé cette requête il y a quelques semaines et
21 nous attendons encore la décision.

22 Mes avocats ont présenté leurs arguments précisant que votre
23 premier jugement démontre votre manque d'indépendance et votre
24 parti pris. Et c'est parce que, comme tous les juges cambodgiens,
25 vous travaillez sous la peur et sous le contrôle du gouvernement.

79

1 Vous avez fait preuve d'un manque d'indépendance, surtout dans
2 votre décision de ne pas citer à comparaître Heng Samrin. C'était
3 non seulement le témoin le plus important du procès, c'était mon
4 seul témoin de personnalité, et, par ailleurs, il est
5 actuellement le numéro 3 du gouvernement et président d'honneur
6 du Parti du peuple cambodgien.

7 [13.44.18]

8 Et quant à vous, le juge Lavergne, juge français, mes avocats
9 indiquent dans cette requête que votre position était encore
10 pire.

11 Même si vous étiez d'accord avec nous que Heng Samrin devait
12 témoigner et pouvait apporter des éléments de preuve que d'autres
13 témoins n'étaient pas en mesure de fournir, malgré cela, vous
14 avez néanmoins décidé de ma culpabilité au-delà du doute, sans
15 même avoir entendu le témoignage important de Heng Samrin.

16 Et vous n'étiez même pas prêt à déclarer que le fait de refuser
17 de citer Heng Samrin violait totalement mon droit à un procès
18 équitable, malgré l'évidence.

19 [13.45.24]

20 Il est inutile de prendre des décisions basées sur des principes
21 si on n'a pas le courage d'aller jusqu'au bout.

22 Dans le cadre de ce deuxième procès, Heng Samrin demeure encore
23 le témoin le plus important.

24 Et d'ailleurs, il est devenu encore plus important aujourd'hui
25 puisque, dans ce deuxième procès, il est encore plus important de

80

1 comprendre l'agression, l'expansion, l'"annexion" vietnamienne
2 et son désir d'éliminer le peuple khmer.
3 Malheureusement, votre premier jugement montre que vous ne suivez
4 pas ces arguments.
5 Et donc, en plus de la demande de récusation de quatre des juges
6 de votre collègue, demande déposée dès la réception du premier
7 jugement me concernant, j'ai immédiatement donné instruction à
8 mes avocats de faire appel "à" cette décision. Et, dans cet
9 appel, dans notre mémoire d'appel, nous allons citer plus de 200
10 erreurs que vous avez faites dans votre jugement.
11 [13.47.06]
12 En faisant appel de ce jugement, je ne cherche pas à renier la
13 souffrance du peuple cambodgien.
14 Au contraire, et comme je l'ai déjà expliqué ici, devant ce
15 tribunal, à de nombreuses reprises, je reconnais que pendant la
16 période du Kampuchéa démocratique beaucoup de personnes ont vécu
17 de grandes souffrances dues à la provocation des ennemis de
18 l'intérieur.
19 Je regrette ces souffrances et j'accepte la responsabilité morale
20 de celles-ci puisque j'étais l'un des plus hauts dirigeants du
21 Parti communiste du Kampuchéa.
22 Cependant, comme je l'ai déjà expliqué devant cette Chambre, je
23 n'ai jamais eu l'intention de causer ces souffrances.
24 Tout ce qu'a fait notre Parti était destiné à créer une société
25 meilleure, une société égale où la population maîtriserait sa

1 propre indépendance.

2 [13.48.53]

3 Depuis les temps modernes, depuis les années 30, le Vietnam
4 parlait de créer une fédération d'Indochine, une fédération
5 regroupant le Vietnam, le Cambodge et le Laos en un seul État
6 sous contrôle vietnamien.

7 En janvier 1979, le Vietnam est en partie arrivé à ses fins en
8 réussissant à envahir le Cambodge.

9 La réponse immédiate du roi père Sihanouk a été de se rendre aux
10 Nations Unies et de s'exprimer devant la plus haute autorité des
11 Nations Unies, le Conseil de sécurité.

12 Il a demandé aux Nations Unies d'intervenir. Samdech Sihanouk a
13 dit au Conseil de sécurité que le Vietnam avait - et je cite -
14 "décidé froidement de lancer une opération spéciale dont
15 l'objectif final était tout simplement d'avaler le Kampuchéa,
16 comme un boa constricteur affamé se jetterait sur un animal
17 innocent".

18 Fin de citation.

19 Et, en fait, lors de cette réunion du Conseil de sécurité, de
20 nombreux diplomates ont reconnu que le Vietnam avait envahi
21 illégalement le Cambodge; parmi eux, des représentants des
22 États-Unis, de la Chine et de l'Australie.

23 [13.50.56]

24 Ceci n'est pas une fantaisie. Tout cela est écrit dans des
25 documents des Nations Unies dans le domaine public.

82

1 Ce "boa constricteur" vietnamien a envoyé des troupes envahir le
2 Cambodge pour nourrir son appétit insatiable de territoires et
3 pour subjuguier des populations.

4 Le Vietnam était le sponsor de nombreux traîtres au sein du Parti
5 communiste du Kampuchéa en poursuivant ses fins.

6 Il est essentiel de comprendre le rôle du Vietnam pour découvrir
7 la vérité concernant différentes parties de ce deuxième procès.

8 Entre autres, dans ce deuxième procès, il s'agit du prétendu
9 génocide contre les Vietnamiens et les Cham... les événements au
10 centre de sécurité de S-21 et les purges de la zone Est.

11 Je dis également que plusieurs crimes qui me sont reprochés dans
12 ce deuxième procès étaient en fait perpétrés par So Phim, Ros
13 Nhim et par d'autres traîtres, et ont été perpétrés en dehors de
14 mon contrôle et de ma connaissance.

15 Et si vous citez Heng Samrin à comparaître dans le cadre de ce
16 deuxième procès, il sera en mesure de le confirmer.

17 [13.53.07]

18 Dans ma requête en récusation des juges de la Chambre de première
19 instance, mes avocats précisent qu'il serait impossible de
20 continuer avec un deuxième procès si les trois juges cambodgiens
21 et le juge français de ce collège restent à la Chambre de
22 première instance.

23 Et, sous mes instructions, mes avocats ont présenté différentes
24 raisons de cette demande, entre autres, le fait que quatre
25 d'entre vous m'ont déjà jugé lors du premier procès.

1 Vous m'avez déjà reconnu coupable. Vous avez déjà conclu que je
2 détenais le pouvoir ultime au sein du Parti et que notre Parti
3 avait établi différentes politiques clés.

4 Vous avez démontré que vous étiez incapables d'écouter avec un
5 esprit ouvert différents arguments de mes avocats. Vous n'avez
6 pas cru à nos arguments et vous avez donc montré que vous ne
7 croirez rien de ce que je dirai qui ne "correspondait" pas au
8 conte de fées que vous étiez en train de rédiger.

9 Alors que vous m'avez reconnu coupable lors du premier jugement,
10 j'estime que vous avez clairement un parti pris contre moi pour
11 ce deuxième procès.

12 Dans de telles circonstances, je ne vois pas comment vous pouvez
13 continuer à participer à ce second procès.

14 Je ne vois pas comment je peux bénéficier de mon droit à un
15 procès équitable et à la présomption d'innocence jusqu'à preuve
16 du contraire si vous continuez à faire partie de ce procès. C'est
17 impossible.

18 [13.55.59]

19 La Chambre ne s'est pas encore prononcée sur ma requête en
20 récusation de quatre d'entre vous. Je comprends qu'il faudrait
21 éventuellement plusieurs mois avant qu'une décision ne soit
22 rendue.

23 Aujourd'hui, en droit cambodgien, dès qu'une partie demande la
24 récusation d'un juge d'un procès, ce juge en question se retire
25 immédiatement jusqu'à ce qu'une décision sur la demande de

84

1 récusation soit rendue. Et mes avocats m'informent que ceci est
2 la pratique habituelle dans les tribunaux en général.
3 Et pourtant, au lieu de vous retirer, vous avez continué à siéger
4 pour ce second procès. Vous nous avez donné l'ordre de
5 comparaître pour ce second procès. Vous avez donné l'ordre de
6 poursuivre avec le procès, même si nous attendons encore la
7 décision sur la demande de récusation.

8 En émettant de tels ordres et en siégeant aujourd'hui, vous
9 méprisez les procédures du droit cambodgien, ce qui correspond
10 d'ailleurs à votre comportement pendant le premier procès, un
11 argument que mes avocats ont inclus dans leur demande de
12 récusation.

13 [13.57.56]

14 Lors du premier procès, vous avez méprisé les procédures. Vous
15 avez défini et appliqué les règles de procédure de façon
16 incohérente pendant tout le procès pour parvenir à vos fins.
17 Fréquemment, vous avez violé mon droit à un procès équitable, un
18 fait que mes avocats "décriraient" en détail dans leur mémoire
19 d'appel contre le premier jugement.

20 Je tiens à cette occasion "de" demander personnellement à chacun
21 d'entre vous, à l'exception du nouveau juge, de reconsidérer
22 votre décision de continuer à siéger dans ce procès. Je vous
23 demande de vous retirer dès à présent, et ce, jusqu'à la décision
24 de la Chambre sur votre, éventuellement, récusation de ce second
25 procès.

85

1 Je comprends bien qu'il faudrait environ trois mois avant qu'une
2 décision sur la récusation ne soit rendue. Je suis conscient que
3 vous voulez procéder le plus vite possible avec ce deuxième
4 procès.

5 Moi aussi, je voudrais qu'on avance avec ce procès afin que je
6 puisse m'adresser au peuple cambodgien et parler de ce qui s'est
7 réellement passé.

8 Mais nous avons déjà attendu sept années et un mois jusqu'à
9 aujourd'hui. Attendre encore trois mois pour une décision en
10 récusation n'est rien.

11 [14.00.04]

12 Messieurs les juges, si vous refusez de vous retirer en attendant
13 la décision sur votre éventuelle récusation, alors vous ne me
14 laissez aucun choix.

15 Je donnerai l'instruction à mes avocats de quitter le prétoire
16 après l'intervention de M. Khieu Samphan et de boycotter toute
17 future audience de ce deuxième procès jusqu'à ce que la décision
18 en récusation soit rendue.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

21 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner Nuon Chea à son siège.
22 La Chambre laisse à présent la parole à l'équipe de défense de
23 Nuon Chea pour répondre aux déclarations des coprocurateurs.

24 [14.01.51]

25 Me SON ARUN:

86

1 Bon après-midi, Monsieur le Président.

2 Comme notre client, Nuon Chea, a fait sa déclaration, l'équipe de
3 défense n'a rien à ajouter ou n'a rien à dire en réponse aux
4 déclarations des procureurs.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 La Chambre laisse à présent la parole à la défense de Khieu
8 Samphan et à Khieu Samphan lui-même pour une déclaration, s'il le
9 souhaite.

10 Gardes de sécurité, veuillez accompagner Khieu Samphan au box.

11 [14.03.59]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Monsieur Khieu Samphan, vous avez la parole.

14 M. KHIEU SAMPHAN:

15 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges, bon
16 après-midi à tous ceux ici présents dans le prétoire.. vénérables
17 moines dans les pagodes partout au Cambodge, mes très chers
18 compatriotes bien-aimés.

19 D'abord, mais avant tout, j'aimerais remercier le Président de me
20 laisser la parole pour me permettre de m'exprimer à la Chambre.

21 Le 7 août dernier, la Chambre m'a reconnu coupable et m'a
22 condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, jugement rendu
23 dans le cadre du procès 002/01.

24 Vous m'avez jugé coupable sur la base de preuves qui n'étaient
25 que pure spéculation, et je m'y suis opposé.

87

1 Mes droits ont été violés. En effet, j'ai droit à un procès
2 équitable. C'est pourquoi j'ai donné instruction à ma défense
3 d'interjeter appel de ce jugement auprès de la Chambre de la Cour
4 suprême.

5 Depuis le moment de ma condamnation par cette Chambre, mon équipe
6 de défense et moi-même avons travaillé méticuleusement à la
7 préparation de l'appel.

8 [14.06.46]

9 Et ce procès est d'autant plus important "car" les motifs et les
10 faits sur lesquels vous vous êtes fondés serviront de fondement...
11 et la décision que vous prendrez dans le dossier 002/02 est entre
12 vos mains.

13 Je n'ai presque aucun doute que vous rendrez une décision
14 semblable si vous suivez les mêmes principes que vous avez
15 appliqués concernant des accusations que j'ai participé à une
16 entreprise criminelle commune. Je sais d'avance que vous me
17 reconnaîtrez coupable et que vous me condamnerez dans ce deuxième
18 procès.

19 Nous avons déposé "les" requêtes en récusation des juges. Il n'y
20 a toujours pas eu de décision sur cette requête. Et vous ne
21 devriez entamer aucune procédure contre moi en attendant que
22 cette décision sur la demande de récusation soit rendue.

23 Plutôt que d'ordonner une interruption des procédures, vous
24 choisissiez d'entendre le dossier 002/02.

25 C'est pourquoi je répète que je sais d'avance que vous rendrez un

88

1 jugement semblable à celui que vous avez déjà rendu.

2 [14.09.07]

3 Toutefois, pour me défendre, je n'ai d'autre choix que de faire
4 en sorte que mon appel soit jugé par la Chambre de la Cour
5 suprême et que la Chambre de la Cour suprême invalide votre
6 décision.

7 Il a été dit que l'on demandait à interrompre la procédure
8 jusqu'à ce que la décision soit rendue... et ils ne pourront
9 préparer l'appel s'ils sont en même temps engagés dans le dossier
10 002/02.

11 Et pourtant, vous insistez sur l'ouverture des audiences alors
12 que nos avocats préparent l'appel. Mes avocats m'ont dit qu'ils
13 ne peuvent participer à l'audience tout en préparant l'appel de
14 façon appropriée.

15 Et c'est pourquoi je... quel est le choix que je dois prendre?

16 C'est un dilemme pour moi. La Chambre me met dans une position de
17 faire des choses que je ne veux pas faire. Vous exercez une
18 pression indue sur nous.

19 Et donc, si je n'ai pas le choix, je dois demander à mes avocats
20 de se concentrer sur l'appel. Et j'espère que le temps qui leur
21 est donné... et j'espère qu'on leur donnera le temps pour préparer
22 ma défense et préparer le meilleur appel possible. Et donc c'est
23 pourquoi "les" avocats ne pourront pas participer aux audiences
24 002/02.

25 [14.12.17]

89

1 Bien qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en tant
2 qu'avocats de ma défense... et ils savent très bien qu'ils jouent
3 un rôle très important, mais ils ne peuvent... car, s'ils
4 participent à la procédure actuelle, ils ne pourront pas préparer
5 l'appel. Ils ne pourront pas non plus préparer d'autres écritures
6 en appui de cet appel que j'ai interjeté auprès de la Chambre de
7 la Cour suprême.
8 Qui plus est, si les avocats participent à la procédure... je dirai
9 le dicton cambodgien suivant: "Pierre qui roule n'amasse pas
10 mousse." Je me retrouverai dans une position défavorable.
11 Après mûre considération et après avoir consulté mes avocats,
12 j'ai décidé de choisir l'appel. L'appel est en effet cette... la
13 procédure actuelle est moins importante que l'appel que
14 j'interjette.
15 Depuis le premier jour de mon procès, j'ai travaillé avec
16 diligence et je suis maintenant exténué. J'ai travaillé très
17 fort, et je suis fatigué et je suis tombé malade. J'ai été admis
18 à l'hôpital car j'ai trop travaillé sur mon procès.
19 [14.14.41]
20 D'après la loi, je dois... je peux travailler avec mon équipe de
21 défense, mais tant que la Chambre de la Cour suprême n'a pas
22 entendu mon appel, je ne peux participer de façon effective à ma
23 propre défense.
24 Mes avocats ne peuvent peut-être pas participer à la procédure,
25 mais je dois, moi, dans ma cellule, travailler à mon... sur mon

90

1 procès.

2 Et c'est pourquoi je dis publiquement aujourd'hui: afin de me
3 permettre de continuer à travailler sur mon procès, notamment
4 l'appel que j'ai interjeté, je demande respectueusement à la
5 Chambre... ou plutôt, j'informe respectueusement la Chambre que je
6 ne peux participer de façon effective au dossier 002/02.

7 [14.15.36]

8 Si vous me forcez à le faire, je ne pourrai m'y opposer. Mais je
9 demande qu'il soit inscrit au dossier de façon très publique que
10 chaque jour où je participe à la procédure "en" dossier 002/02,
11 c'est sous la contrainte, ce qui viole mon... mes droits
12 fondamentaux, mon droit de participer à ma propre défense et à
13 mon appel en attendant que la Chambre de la Cour suprême se
14 prononce.

15 Je vous remercie.

16 J'aimerais ajouter quelques mots et répondre à la question que
17 m'a posée le Président ce matin.

18 Je souhaite informer respectueusement la Chambre que, quand moi
19 et mon équipe de défense aurons pleinement préparé notre appel
20 dans les délais prescrits, nous serons heureux de participer à la
21 procédure.

22 Merci, Monsieur le Président.

23 [14.17.35]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, Monsieur Khieu Samphan.

91

1 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner M. Khieu Samphan à son
2 siège.

3 À présent, la Chambre laisse la parole à l'équipe de défense de
4 Khieu Samphan.

5 Me GUISSÉ:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Monsieur le Président, Madame, Messieurs du tribunal, les
8 déclarations de mon client sont très claires.

9 Du côté de la Défense, il ne s'agira pas, donc, de répéter ce
10 qu'il vient d'indiquer, à savoir que le travail sur l'appel est
11 crucial et que c'est à ce stade-ci des procédures la procédure la
12 plus importante pour lui parce que c'est elle qui aura une
13 incidence à la fois sur la peine qui a été prononcée, mais
14 également sur celle que vous risquez de prononcer dans le procès
15 002/02.

16 [14.19.10]

17 Il aurait été beaucoup plus logique de pouvoir faire cette
18 déclaration ce matin, mais, Monsieur le Président, vous avez la
19 police de l'audience et vous avez coupé mon micro. Donc M. Khieu
20 Samphan est intervenu à l'heure d'aujourd'hui cet après-midi.

21 Et nous sommes restés dans cette salle malgré les instructions
22 préalables de notre client parce que, être avocat de la défense,
23 c'est à la fois défendre la position de son client, ses intérêts,
24 mais c'est également les expliquer. Il n'était pas concevable
25 pour nous de ne pas nous présenter devant cette Chambre et

1 d'expliquer pourquoi M. Khieu Samphan et sa défense "a" pris une
2 telle décision.

3 [14.20.00]

4 Alors, au moment où je prends la parole, je sais bien qu'il peut
5 y avoir de l'agacement chez les uns, chez les autres. Peut-être
6 un peu d'ironie. Quand il s'agit de stigmatiser le comportement
7 de la Défense, on aime toujours avoir cette distance ironique.
8 Combien de fois n'avons-nous pas, nous, avocats de la défense,
9 entendu des réflexions sur: "Mais... au fond, dans ce type de
10 dossier, mais qu'est-ce que vous avez... qu'est-ce que vous avez à
11 dire, qu'est-ce que vous avez à faire? Vos clients sont condamnés
12 d'avance. Et puis, après tout, on s'en fiche un peu de savoir
13 s'il doit y avoir un procès équitable ou pas. L'essentiel est
14 qu'il soit condamné."

15 Et précisément, Monsieur le Président, Madame, Messieurs du
16 tribunal, le rôle de la Défense, c'est de s'assurer qu'il y a un
17 procès équitable et que les choses soient entendues, et que, même
18 si vous preniez une décision contraire à ce que nous avons
19 indiqué, les éléments soient entendus.

20 [14.20.59]

21 Et la position de M. Khieu Samphan aujourd'hui prend tout son
22 sens lorsque nous entendons les déclarations liminaires des
23 coprocurateurs ce matin puisque, en gros - et Mme la coprocuratrice
24 nationale a commencé par ceci -, on vous demande ni plus ni moins
25 de continuer dans la voie que vous avez choisie par votre

1 jugement du 7 août dernier en condamnant à nouveau M. Khieu
2 Samphan à la perpétuité.
3 Évidemment, le travail sur l'appel prend tout son sens et prend
4 toute son importance. Parce que, quand même, on nous accuse de
5 dilatoire - puisque c'est ça, de dire: nous voulons perdre du
6 temps.
7 Est-ce que vouloir défendre M. Khieu Samphan pleinement,
8 s'assurer que ce que nous estimons comme des erreurs effectuées
9 dans le cadre du procès 002/01 évite de se reproduire dans le
10 procès 002/02...
11 Pourquoi est-ce que nous voudrions perdre du temps? Quelle est
12 cette logique qui veut que la défense de M. Khieu Samphan et
13 Khieu Samphan lui-même seraient comptables des circonstances de
14 la création tardive de ce tribunal, du fait que les faits... jugés
15 tant d'années après les faits?
16 [14.22.14]
17 Est-ce que parce qu'aujourd'hui M. Khieu Samphan a 83 ans, il
18 serait acceptable qu'il se précipite à tête baissée vers une
19 deuxième condamnation à perpétuité sans prendre le temps qui est
20 accordé à n'importe quel condamné de première instance devant
21 toutes les juridictions internationales de faire appel et de se
22 consacrer pleinement à son appel, de faire en sorte que ses
23 arguments développés... présentés dans son acte d'appel soient
24 développés correctement dans son mémoire d'appel?
25 Qu'est-ce qui, exactement, rend acceptable que l'on considère

94

1 que, sans avoir des moyens supplémentaires au niveau des équipes,
2 avec les mêmes avocats, qui sont à la fois à la rédaction, qui
3 sont à la fois à l'audience, qui doivent préparer les audiences,
4 qui doivent préparer les interrogatoires... on estime que lorsqu'on
5 vous dit: "Eh bien, vous avez deux jours pour préparer ou sept
6 jours pour préparer", c'est la même chose?

7 [14.23.09]

8 Quelle est cette logique qui veut que l'on recommence - et
9 aujourd'hui, vraiment, j'avais l'impression de me retrouver
10 projetée en arrière... que l'on recommence un procès avec les mêmes
11 juges, sachant qu'il y a des requêtes en récusation en cours,
12 avec les mêmes éléments de preuve? Et donc une même logique, a
13 priori, à intervenir et que nous ne puissions pas, nous,
14 contester cette logique devant la Cour suprême, qui est notre
15 seul recours?

16 Je dois dire, Monsieur le Président, que j'ai lu avec beaucoup de
17 perplexité votre mémo E318 dans lequel, pour tenter de répondre
18 aux interrogations légitimes de la Défense, j'ai lu au paragraphe
19 e) - je cite:

20 "La Chambre ne sera pas liée par les conclusions auxquelles elle
21 est arrivée dans son jugement à l'issue du procès 002/01."

22 Donc on est en train de me dire que la Chambre ne sera pas liée
23 par les conclusions comme si c'était une garantie qu'il y aurait
24 une indépendance et qu'il y aurait un procès équitable avec les
25 mêmes juges, avec une nuance près, mais qui "est" parvenu malgré

1 tout à une majorité dans le procès et dans le jugement du procès
2 002/01.

3 [14.24.31]

4 On est en train de me dire que je devrais faire comme si de rien
5 n'était, que l'équipe de défense de M. Khieu Samphan devrait
6 faire comme si de rien n'était, que M. Khieu Samphan lui-même
7 devrait faire comme si de rien n'était, comme si nous pouvions
8 sincèrement et raisonnablement penser que vous avez délibéré
9 pendant huit mois sur un jugement motivé de plus de 700 pages et
10 que, quelques mois plus tard, par un extraordinaire retournement
11 du destin, vous arriveriez à des conclusions différentes?

12 Je n'ai pas cette naïveté et je ne crois surtout pas à aussi peu
13 de constance de votre part.

14 Il est évident que si les éléments que vous avez pris en compte
15 pour condamner M. Khieu Samphan sont les mêmes que vous allez
16 prendre en compte dans le cadre du procès 002/02, si votre
17 motivation, si votre raisonnement sont les mêmes, il est évident
18 que, pour M. Khieu Samphan, l'intérêt de sa défense, c'est de
19 faire en sorte que la Haute Cour puisse les sanctionner.

20 [14.25.38]

21 Sinon, nous pourrions faire dans cette enceinte dans le cadre du
22 procès 002/02 toutes les gesticulations que nous voudrions, faire
23 tous les contre-interrogatoires que nous voudrions, faire toutes
24 les plaidoiries que nous voudrions, et nous en reviendrions au
25 même, à savoir à la même décision que vous avez déjà prononcée.

1 Il n'est pas question pour M. Khieu Samphan ni pour sa défense de
2 faire comme si de rien n'était.
3 Et il y a une logique dans notre positionnement. Nous avons porté
4 une requête devant la Cour suprême pour demander plus de pages et
5 plus de temps pour écrire ce mémoire d'appel si important pour la
6 défense de M. Khieu Samphan. Ce n'est pas pour dire que nous
7 avons également le temps de mener un autre procès de front.
8 Alors sachez que de se dire que nous devons choisir entre l'un et
9 l'autre, à savoir le mémoire d'appel ou le procès 002/02, c'est
10 un peu nous demander de choisir entre la peste et le choléra.
11 [14.26.51]
12 C'est un choix difficile et c'est un choix que nous n'avons pas
13 pris à la légère. Je peux vous dire que nous avons eu des
14 entretiens extrêmement poussés avec nos ordres et barreaux
15 respectifs.
16 Arthur Vercken et moi-même avons rencontré notre bâtonnier à
17 Paris, qui connaît bien votre juridiction, et c'est sous le
18 couvert de notre déontologie que nous pouvons dire que nous
19 faisons ce choix en notre âme et conscience.
20 Vous avez la possibilité de nous couper le micro. Vous avez la
21 possibilité de continuer les audiences en forçant M. Khieu
22 Samphan à assister au procès 002/02 alors qu'il vous a
23 expressément indiqué qu'il souhaitait continuer à travailler sur
24 son appel.
25 Vous avez la possibilité de ne pas entendre nos arguments, mais

1 nous avons le devoir de faire ce que nous estimons être la
2 meilleure des options et le meilleur choix pour l'intérêt de
3 notre client.

4 [14.27.53]

5 Et le meilleur choix pour l'intérêt de notre client, c'est de
6 faire en sorte de faire un mémoire d'appel digne de ce nom qui
7 permette de développer toute... tous les griefs que nous avons à
8 l'encontre de votre... de vos jugements, toutes les erreurs de
9 droit qui ne manqueront pas d'être à nouveau... d'être à nouveau
10 faites dans le cadre du procès 002/02 parce que, comme,
11 vous-même, vous l'aviez constaté, vous l'aviez indiqué, il est
12 évident que la décision à venir de la Cour suprême aura forcément
13 une incidence sur le procès 002/02.

14 Encore une fois, nous l'avons déjà dit devant cette Chambre, nous
15 n'avons pas vocation à plaire. Nous n'avons pas vocation à plaire
16 aux bailleurs de fonds, à l'administration et même aux autres
17 parties.

18 Nous avons vocation à défendre notre client au meilleur de nos
19 possibilités. Et la Chambre nous a mis dans une situation où le
20 meilleur de nos possibilités est malheureusement de choisir entre
21 une procédure contre l'autre.

22 [14.28.47]

23 J'en aurais terminé. Je laisse la parole à mon confrère Kong Sam
24 Onn, qui aura certainement des choses à rajouter.

25 Sachez cependant que nous ne souhaitons pas qu'il soit dit, et

98

1 c'est très important pour nous, que nous sommes en train de faire
2 désertion à la défense de M. Khieu Samphan. Pas du tout. Il ne
3 s'agit aucunement de désertion.

4 Il s'agit d'un choix de stratégie de défense compte tenu du peu
5 de choix que nous avons et du peu de mobilité dans le cadre de
6 ces différents choix.

7 C'est un choix, encore une fois, éclairé, fait en concertation
8 avec notre client, et qui, j'espère, permettra d'éviter que son
9 droit à un procès équitable soit "le" plus atteint.

10 Mais sachez que si vous continuez - et on a bien compris que
11 c'était a priori votre décision - le procès 002/02 dans ces
12 conditions, eh bien, nous ne renoncerons évidemment pas à
13 soulever cette question à l'avenir.

14 Quoi qu'il en soit, encore une fois, pas de désertion de la
15 Défense, mais le seul choix sensé et au mieux des intérêts de
16 notre client que nous pouvons faire à ce stade-ci.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci.

19 Maître Kong Sam Onn, vous avez la parole.

20 [14.30.19]

21 Me KONG SAM ONN:

22 Bon après-midi, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les
23 juges. Bon après-midi à tous ainsi qu'aux gens dans la galerie du
24 public et ceux qui suivent les audiences en direct à la
25 télévision.

1 Madame, Messieurs les juges, vous avez entendu la déclaration de
2 mon client et sa position vis-à-vis de la préparation de l'appel
3 et de sa participation au procès 002/02. C'est le meilleur choix
4 qu'il puisse faire.

5 En tant qu'avocats de la défense, nous devons suivre les
6 instructions de notre client en respect du droit applicable ainsi
7 que... la déontologie de la profession. En tant qu'avocats, nous
8 devons respecter les souhaits de notre client ou démissionner.
9 Et donc, d'après les instructions de notre client, le choix de
10 notre client, nous devons décider si nous continuons à le
11 défendre... ou à démissionner.

12 [14.32.33]

13 Et nous avons, les avocats de Khieu Samphan, choisi de continuer
14 de défendre Khieu Samphan. Et ce, dans la limite de la
15 préparation de l'appel et non pas de notre participation aux
16 audiences du dossier 002/02.

17 Cette décision nous présente plusieurs défis.

18 Tout d'abord, le fait de ne pas pouvoir suivre la procédure du
19 dossier 002/02, ce qui serait dans l'intérêt de notre client.

20 Mais, d'un autre côté, si nous ne pouvons pas consacrer tous nos
21 efforts à la préparation de l'appel, ceci a aussi des
22 conséquences pour notre client.

23 Donc il est pris entre ces deux choix difficiles.

24 Nous comprenons le désir de la Chambre de procéder rapidement "à"
25 ce procès en raison de l'âge des accusés et pour des raisons

100

1 liées aux aspects financiers, et cetera.

2 Néanmoins, nous invitons la Chambre à, certes, tenir compte de
3 ces défis, mais à ne pas s'appuyer sur ces critères pour violer
4 les droits de mon client ici, devant cette Chambre.

5 [14.34.39]

6 La décision de ne pas participer à la procédure dans le cadre du
7 dossier 002/02 ne découle pas d'une intention de négliger ces
8 questions ou de nuire à la justice.

9 Comme vous le savez, ce n'est pas que Khieu Samphan ne souhaite
10 pas participer aux audiences du dossier 002/02, c'est simplement
11 qu'il n'est pas en mesure de faire les deux choses en même temps,
12 et il a donc choisi ce qui est pour lui le dossier le plus
13 important car il ne peut pas suivre les deux en même temps.

14 Je reconnais... je pense que la Chambre ne voudrait pas que mon
15 client se trouve dans une position où il n'est soit pas en mesure
16 de participer à son appel, soit en mesure de participer au
17 dossier 002/02.

18 Le but... on dit en khmer qu'on ne peut pas attraper deux poissons
19 avec une main - ou, comme on peut dire, de deux pierres, un coup
20 (phon.). Mais finalement, si on essaie d'attraper deux poissons
21 d'une main, on perd les deux.

22 [14.36.30]

23 Je reconnais la position dans laquelle vous vous trouvez, Madame
24 et Messieurs les juges, mais vous devez reconnaître ce que nous
25 dit la loi sur les droits légitimes des accusés et de mon client,

101

1 M. Khieu Samphan.

2 Pour cette raison, je demande à la Chambre de suspendre la
3 procédure ou, si elle le souhaite, de poursuivre cette procédure
4 en l'absence de Khieu Samphan et de ses avocats de la défense.

5 Nous n'avons pas d'autres requêtes à formuler. Vous avez
6 d'ailleurs décidé hier de rejeter notre demande de reporter
7 l'audience d'aujourd'hui.

8 Enfin, je vous dis au revoir. Je vais me retirer du prétoire à
9 partir d'aujourd'hui afin de me consacrer à la préparation de
10 l'appel de mon client.

11 Je vous remercie, Madame et Messieurs les juges.

12 (Les équipes de défense se retirent du prétoire.)

13 [14.38.06]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Les coprocurateurs, avez-vous des commentaires à faire?

16 M. KOUMJIAN:

17 Madame et Messieurs les juges, je voudrais dire simplement
18 qu'avec tout le respect que j'ai pour tous les avocats de la
19 défense dans ce dossier, ce n'est pas à leur client de gérer le
20 procès et ce n'est pas aux avocats de la défense de décider, oui
21 ou non, d'obéir aux ordres de la Chambre.

22 C'est à vous, Madame et Messieurs les juges, de faire en sorte de
23 préserver les droits des accusés en équilibre avec toutes vos
24 autres obligations en faveur d'un procès équitable.

25 La Défense a invoqué la difficulté de mener à bien le procès et

102

1 l'appel en même temps, et je compatis parce que nous sommes
2 confrontés à exactement la même situation et nous avons
3 simplement l'intention d'assurer les deux.

4 Nous avons demandé un calendrier allégé pour le dossier 002/02,
5 ce qui a été accepté par la Chambre, jusqu'à ce que toutes les
6 décisions ne... soient prononcées. Donc nous allons avoir des
7 audiences trois jours par semaine.

8 [14.39.24]

9 Simplement, je demande donc à la Chambre d'envisager de demander
10 aux avocats de la défense de revenir. Ce n'est pas à eux de
11 décider de quitter l'audience.

12 Et, comme l'un des avocats de la défense a dit aujourd'hui, c'est
13 leur obligation de défendre leur client, et ce n'est pas à leur
14 client de décider qu'un procès ne continuera pas. C'est aux juges
15 de décider du calendrier.

16 Je pense qu'on devra... on devrait tous rester calmes, que la
17 Chambre devrait donner ordre aux avocats de la défense de revenir
18 lors d'une autre audience pour parler de ces aspects et que c'est
19 à la Chambre de décider de la gestion du procès, et que les
20 avocats de la défense, qui sont des officiers de la Chambre, sont
21 obligés de suivre les ordres de la Chambre.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Le coavocat principal international des parties civiles, vous
24 avez la parole.

25 [14.40.47]

1 Me GUIRAUD:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Sur un sujet aussi important, il me paraissait utile de donner
4 aux accusés... et je regrette que mes confrères de la défense aient
5 quitté la salle pour qu'ils puissent entendre le point de vue de
6 la Partie civile parce que je voudrais dire tout d'abord qu'il
7 est toujours dans l'intérêt des parties civiles à ce que les
8 droits de la Défense soient respectés et que nous n'avons aucun
9 intérêt et que nous n'aurons aucun intérêt dans ce procès à ce
10 que les droits de la Défense ne soient pas respectés. Il en va de
11 l'intérêt direct de nos parties civiles, pour que l'œuvre de
12 justice à l'œuvre dans cette salle d'audience puisse avoir lieu.
13 Quand M. Nuon Chea et M. Khieu Samphan parlent de justice et de
14 vérité, eh bien, c'est aussi ce que nous souhaitons de ce côté-ci
15 de la barre.

16 Et ce que nous souhaitons par-dessus tout, c'est que tant Nuon
17 Chea que Khieu Samphan participent activement à leur procès. Et
18 j'ai cru comprendre dans leur déclaration liminaire qu'il y avait
19 une volonté de leur part de participer, d'expliquer, de justifier
20 parfois les comportements qu'ils ont pu avoir pendant la période
21 de temps qui nous occupe dans ce procès.

22 [14.42.09]

23 Mais les droits de la Défense, vous devez les balancer, pour
24 utiliser un anglicisme, entre, eh bien, le droit aussi des
25 victimes à avoir un procès en temps et en heure et un certain

104

1 nombre de principes fondamentaux. Et cette balance, cet
2 équilibre, c'est à vous de le rechercher, vous, magistrats, et
3 pas à nous, avocats.

4 Alors, sur les deux points qui ont été mentionnés par la Défense...
5 et je constate d'ailleurs que la défense de Nuon Chea et la
6 défense de Khieu Samphan n'utilisent pas nécessairement les mêmes
7 arguments puisque, pour la défense de Nuon Chea, ce qui est le
8 plus important, semble-t-il, c'est la demande en disqualification
9 qui a été faite.

10 La défense de Nuon Chea semble considérer que, tant que cette
11 demande est pendante, vous n'êtes pas légitimes pour continuer le
12 procès 002/02 qui commence aujourd'hui.

13 Et, sur ce point précis, nous, du côté de la Partie civile, nous
14 faisons confiance aux magistrats, qui prendront les décisions qui
15 s'imposent.

16 [14.43.06]

17 Quant à l'appel - et c'est, me semble-t-il, l'axe principal des
18 griefs de la défense de Khieu Samphan -, eh bien, je rejoins les
19 observations du coprocurateur international: vous avez déjà tenu
20 compte des observations des uns et des autres, des calendriers
21 des uns et des autres, pour que tant l'appel que la procédure au
22 fond du dossier 002/02 puissent se dérouler de manière
23 concurrente.

24 Alors à vous aussi de juger, de juger si l'équilibre qui a été
25 celui qui a été décidé au départ est aujourd'hui tenable ou non.

105

1 Mais j'espère qu'en entendant nos observations et en prenant le
2 temps de la réflexion, nos confrères de la défense reviendront
3 dans la salle d'audience ou au moins prendront le temps de
4 discuter avec les parties pour que, finalement, l'objectif commun
5 que nous partageons tous, semble-t-il, entre les parties, justice
6 et vérité, puisse être à l'œuvre dans cette salle d'audience et
7 de la manière la plus sereine possible.

8 [14.44.21]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 Le coprocurateur international, vous avez la parole.

12 M. KOUMJIAN:

13 Pour aider la Chambre, je vous invite à examiner la jurisprudence
14 du Tribunal pour la Sierra Leone dans l'arrêt Sam Hinga Norman,
15 un arrêt du 8 juin 2004, où la Chambre était confrontée à une
16 situation similaire.

17 En cours de procédure, M. Norman a essayé de donner instruction à
18 ses avocats de ne plus le représenter et de le laisser se
19 représenter lui-même.

20 En l'espèce, la Chambre a reconnu que, alors qu'il existe un
21 droit à l'autoreprésentation, ce droit devait être équilibré avec
22 l'obligation d'assurer un procès équitable et efficace.

23 [14.45.14]

24 Étant donné le stade du procès et les retards inévitables
25 qu'aurait entraîné le fait que M. Norman cherche à se représenter

106

1 lui-même vers la fin de la procédure et qu'il n'était pas
2 qualifié, la Chambre a rejeté cette demande et a donné l'ordre à
3 ses avocats de continuer à le représenter.

4 Je pense que cet arrêt s'applique aux faits en l'espèce et
5 j'invite la Chambre à envisager et considérer cette
6 jurisprudence.

7 (Discussion entre les juges)

8 [14.51.46]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 La Chambre va faire ses observations.

11 Tout d'abord, concernant le boycott par les avocats des deux
12 accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, les avocats se sont retirés
13 du prétoire avant d'entendre la réponse de l'Accusation.

14 Ensuite, la Chambre espère que toutes les parties assisteront à
15 la réunion de mise en état prévue le mardi 21 octobre 2014, en
16 début... en début de semaine prochaine à partir de 9 heures du
17 matin.

18 Troisièmement, la Chambre se prononcera sur le comportement des
19 avocats des deux équipes de défense qui "vient" de quitter le
20 prétoire à une date ultérieure.

21 Puisque les avocats de la défense ont choisi de boycotter
22 l'audience, l'audience sera levée pour aujourd'hui et reprendra à
23 une date ultérieure.

24 Les parties et les membres du public seront notifiés de cette
25 date après la réunion de mise en état du 21 octobre 2014.

107

1 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner les accusés Nuon Chea
2 et Khieu Samphan au centre de détention des CETC.

3 L'audience est levée.

4 (Levée de l'audience: 14h53)

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25